



Chaque prêt raconte une histoire

RAPPORT ANNUEL 2021-2022

Première Nation Kahkewistahâw

Centre de gouvernance Joseph-Crowe



Présentation d'un projet d'un membre : Première Nation Kahkewistahâw

Le printemps est toujours une période de planification et de projets, une période où nous nous fixons des objectifs et réfléchissons à ce que nous voulons accomplir au cours de l'année à venir. À mesure que la neige fond, je réfléchis à tout ce que notre Nation a accompli au cours des dernières années, à ce que nous avons bâti ensemble pour assurer un avenir meilleur aux prochaines générations. La pandémie ne nous a pas ralentis du tout!

Il est important de reconnaître que deux des plus importantes institutions financières du Canada ont investi dans le développement de la Première Nation Kahkewistahâw. Kahkewistahâw fait partie d'un groupe de Premières Nations au Canada ayant obtenu du financement de l'Autorité financière des Premières Nations - le prêt à faible taux d'intérêt pour notre Centre de gouvernance est garanti par les revenus autonomes de notre Nation. Ces réalisations reconnaissent notre force en tant que Nation et témoignent d'une réelle confiance en notre avenir. Les dirigeants continueront d'explorer les possibilités, d'investir dans l'infrastructure de notre collectivité et de travailler à améliorer les programmes sociaux, la sécurité des citoyens et le bien-être général de la collectivité. Nous avons de nombreux projets emballants pour l'avenir, et je suis convaincu que nous atteindrons ces objectifs ensemble.

Moins de deux ans après l'inauguration des travaux en avril 2020, les services de Kahkewistahâw sont réunis sous un même toit pour la toute première fois avec l'ouverture du Centre de gouvernance nommé en l'honneur du chef Joseph Crowe. Le Centre accueille maintenant le chef et le conseil de Kahkewistahâw et les services de la culture, du développement économique, de l'éducation, des finances, du logement, des ressources humaines, des terres, des membres et des besoins sociaux. Lorsque Kahkewistahâw a commencé à planifier le Centre, elle savait qu'elle voulait un carrefour accessible pour la collectivité, un lieu de mieux-être et un endroit où tous se sentent les bienvenus. Notre nouveau Centre atteint ces objectifs.

Il comprend des bureaux, une cafétéria, un service de santé, un centre de conditionnement physique et un musée célébrant la riche histoire de Kahkewistahâw. Il abrite des salles de réunion flexibles avec des murs amovibles et des espaces pour les services dentaires et de physiothérapie. Le Centre de gouvernance est alimenté par son propre panneau solaire de 100 kW qui redistribuera l'énergie excédentaire pendant la période estivale de fort ensoleillement.

La conception de l'immeuble fait en sorte que le chef et le conseil soient accessibles aux membres et aux visiteurs, et qu'ils soient en contact avec toutes les personnes qui font de l'excellent travail dans la collectivité. La salle du conseil est construite autour d'une magnifique table faite sur mesure avec des images inspirées de la vallée de la Qu'Appelle. Un tapis sur mesure met en valeur les verts et les bleus de la vallée, et des lumières scintillantes au plafond rappellent une nuit étoilée dans le ciel géant de la Saskatchewan. Les fenêtres sont dotées de verre intelligent commutable avec un vitrage à opacité contrôlée pour une intimité accrue. Ce vitrage est utilisé à la place de murs solides dans l'ensemble du Centre, assurant un environnement ouvert et transparent. Des images inspirées du territoire de l'artiste autochtone Tim Neal sont présentées dans les deux salles du conseil et à l'entrée du musée. « Le Centre de gouvernance est tout sauf un environnement standard. L'intérieur s'inspire du nom « Kahkewistahâw », qui signifie « aigle volant dans les airs », et du magnifique paysage environnant, explique McKenzie Cooper, du cabinet aodbt architecture + interior design. « Il s'agit d'une combinaison de motifs géométriques angulaires symbolisant la plume d'aigle, de courbes adoucies de la vallée de la Qu'Appelle et de l'utilisation de matériaux naturels et de couleurs se rapportant à la Terre et au ciel... Ce sont tous des éléments intemporels qui reflètent l'histoire de la Première Nation de Kahkewistahâw. »

« Nous avons de nombreux projets emballants pour l'avenir, et je suis convaincu que nous atteindrons ces objectifs ensemble. »

Chef Evan B.G. Taypotat

TABLE DES MATIÈRES

Message du président	2	Points saillants des émissions et notations	23
Message du président-directeur général	4	Priorité de notre équipe Événements	24
Conseil d'administration	7	Conférence La voie à suivre	26
Nos activités	10	États financiers audités	28
ESG et ODD : Projets financés par la FNFA	11	Notre équipe	46
Protection des membres et des investisseurs	22	Glossaire	48

Notre mission

Aider les communautés des Premières Nations
à bâtir leur avenir comme elles l'entendent.



Message du président

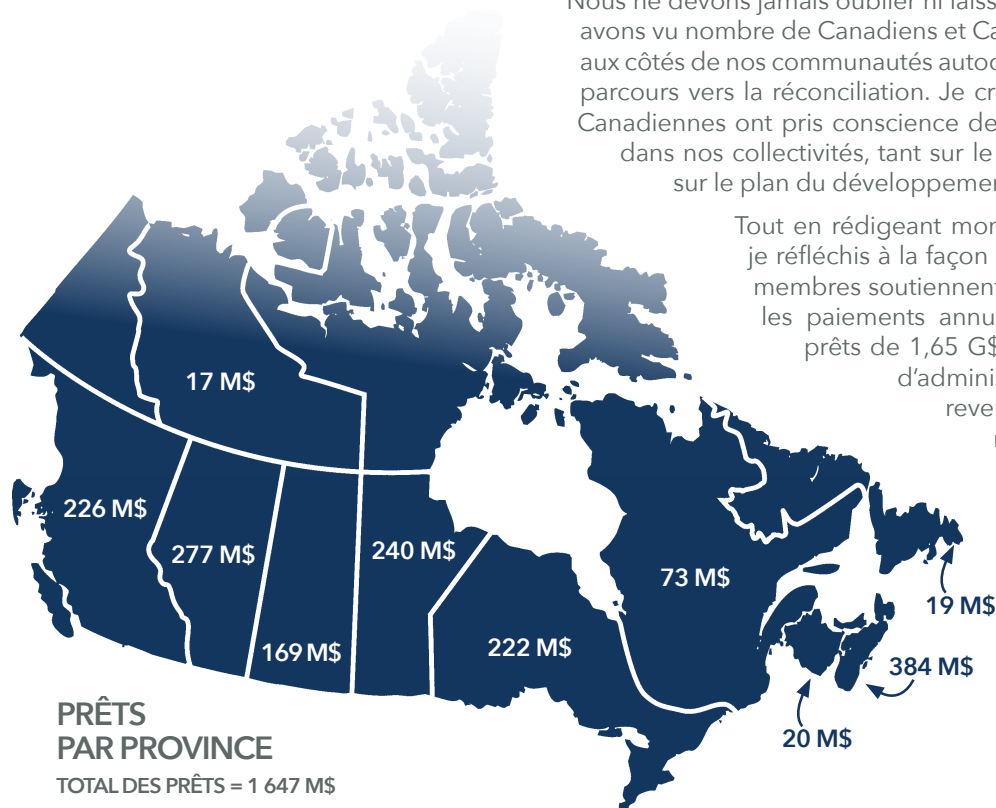
CHEF WARREN TABOBONDUNG
Wasauksing First Nation, Ont.



À maintes reprises au cours de la dernière année, j'ai réfléchi non seulement aux difficultés et aux défis de ma propre collectivité, mais aussi à ceux des autres collectivités autochtones partout au Canada. Le fait de rester près de chez nous a permis à chacun d'entre nous de déterminer la meilleure et la plus sûre voie à suivre pour notre peuple. Cette période de réflexion était aussi propice à la planification des priorités communautaires. Le conseil d'administration et le personnel de la FNFA étaient très heureux de participer au financement de priorités aussi diverses que l'énergie verte, la sécurité alimentaire, les établissements de soins aux enfants et aux aînés, les soins de santé, le logement universitaire des étudiants, le logement communautaire, l'infrastructure permettant d'assurer un accès sécuritaire à la collectivité et les projets de création d'emplois pour le bien-être de notre peuple. Ma propre collectivité a demandé du financement de la FNFA pour un centre communautaire qui surplombe Hyde Bay et qui peut accueillir tous nos membres.

L'exercice 2021-2022 a également suscité nombre d'émotions avec la découverte de milliers de tombes anonymes d'enfants des pensionnats partout au pays. Nous ne devons jamais oublier ni laisser les voix des enfants se taire. Nous avons vu nombre de Canadiens et Canadiennes non autochtones pleurer aux côtés de nos communautés autochtones, ce qui a marqué un nouveau parcours vers la réconciliation. Je crois que de nombreux Canadiens et Canadiennes ont pris conscience des disparités qui continuent d'exister dans nos collectivités, tant sur le plan du développement social que sur le plan du développement économique.

Tout en rédigeant mon cinquième message du président, je réfléchis à la façon dont les revenus autonomes de nos membres soutiennent entièrement, à temps et en totalité, les paiements annuels de service de la dette sur les prêts de 1,65 G\$ de la FNFA. Cependant, le conseil d'administration est bien conscient que les revenus autonomes cumulés de nos membres ne suffisent pas à combler le déficit d'infrastructures qui s'est accumulé sur nos terres au cours des dernières générations.



1 647 M\$
EN FINANCEMENT

À cette fin, le conseil a demandé à la haute direction de maintenir le dialogue avec les représentants élus et les hauts fonctionnaires du Canada au sujet du lancement d'un projet pilote sur la monétisation. Cela remplacerait le modèle canadien actuel qui consiste à économiser de l'argent et à construire seulement quelques projets chaque année. Le soutien politique semble s'accroître, et nous communiquerons avec nos membres si les discussions se consolident. (Se reporter au Message du président-directeur général pour plus de détails).

Le conseil est très satisfait de deux développements en matière de financement cette année : l'émission réussie de notre neuvième débenture et le lancement du programme de papier commercial de la FNFA. La neuvième débenture, dont la clôture a eu lieu au début de mars 2022, a permis de recueillir 354 M\$ pour nos membres. Le moment était bien choisi, car le conseil a été en mesure de prêter à son tour ces fonds à ses membres au taux de 3,06 %. Si nous émettions la même débenture aujourd'hui, le taux de rétrocession serait de 4,25 % (en date du 1^{er} juin 2022). Notre programme de papier commercial a été mis en œuvre en septembre 2021 et il permet à la FNFA d'obtenir son propre prêt-relais. Pour nos membres, cela présente l'avantage que la FNFA a pu réduire le taux de son prêt-relais, qui se situe maintenant à 0,70 % sous le taux préférentiel des banques à charte.

Le conseil a également autorisé le personnel à examiner le concept d'un modèle d'assurance collective et à reconstruire notre logiciel financier afin de mieux intégrer les critères ESG (environnement, société et gouvernance) et les étiquettes « ODD » (objectifs de développement durable) des Nations Unies à chaque prêt de la FNFA. (Se reporter au Message du président-directeur général pour plus de détails). Les critères ESG conviennent naturellement aux demandes de prêt de nos membres alors que nous nous efforçons de réduire notre important déficit d'infrastructures.

J'aimerais également remercier personnellement les membres du conseil (voir pages 7 à 9) ainsi que les administrateurs sortants, Dean Roy, l'ancien chef de la Première Nation Sheshegwaning et Dennis Meeches, l'ancien chef de la Première Nation Long Plain. Tout au long de l'exercice, le conseil a examiné et approuvé 19 lois sur les emprunts, 22 nouvelles demandes d'adhésion et des demandes de prêt totalisant 345 M\$ et les membres du conseil ont consacré leur temps à répondre avec diligence aux besoins de nos membres.

Je tiens à remercier le ministre Marc Miller, RCAANC (Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada). Cette année, outre les fonds de fonctionnement, notre Fonds de bonification du crédit a été majoré et un fonds d'urgence de 32,5 M\$ a été établi. Ce fonds sera la nouvelle première ligne de défense contre toute pandémie future ou mesure prise par un palier de gouvernement supérieur qui a une incidence sur les sources de revenus de nos membres à l'appui des paiements de service de prêt à la FNFA. Cet appui solide permet à la FNFA de continuer à s'acquitter de son mandat envers ses membres.

Enfin, je tiens à remercier notre personnel croissant qui gère les activités quotidiennes de notre organisation sans égale. Je suis heureux de constater que, chaque année, un

nombre sans cesse croissant de Premières Nations profitent des avantages d'être membre de la FNFA. Nos services sont maintenant offerts dans les deux langues officielles, et grâce aux bureaux auxiliaires de la FNFA dans chaque région du Canada, nos membres de plus en plus nombreux profitent d'un représentant dans leur région.

Miigwetch, Miigwetch, Miigwetch, Miigwetch

Faits marquants

- 2022 • Portefeuille de prêts de 1,65 G\$
- 2022 • Émission de la neuvième débenture : 354 M\$
- 2021 • Lancement du programme de papier commercial
- 2021 • Cote de crédit initiale de DBRS Morningstar accordée au programme de papier commercial (R1 moyen, avec tendance stable)
- 2020 • Hausse de la cote de crédit : Moody's Investors Service (Aa3, stable)
- 2018 • Récipiendaire du Prix du Gouverneur général pour l'innovation financière
- 2015 • Hausse de la cote de crédit : Moody's Investors Service (A2, stable) et S&P Global Ratings (A+, stable)
- 2014 • Cote de crédit initiale de Moody's Investors Service (A3, stable) et S&P Global Ratings (A-, stable);
- 2014 • Émission de la première débenture : 90 M\$
- 2011 • Adoption du Règlement sur le financement garanti par d'autres recettes
- 2005 • LGFPN reçoit la sanction royale

Message du président-directeur général

PRODUCTION ÉCONOMIQUE DE

3 487 M\$

ERNIE DANIELS
 Salt River First Nation, T.N.-O.



L'autosuffisance opérationnelle a été atteinte au cours de l'exercice 2021-2022 lorsque notre excédent d'exploitation a dépassé le financement du Canada. Cela fait partie du mandat de la FNFA depuis que le premier prêt a été accordé en juin 2012 à la Première Nation Membertou.

L'exercice a aussi été marqué par des changements majeurs pour l'organisation et nos membres. En tant que PDG de la FNFA depuis 12 ans, j'ai constaté un changement marqué dans la reconnaissance de la FNFA sur les marchés tant par les Premières Nations que par les investisseurs. Nos programmes de prêts ont été conçus pour être très concurrentiels pour que nos membres considèrent la FNFA comme leur prêteur de choix pour financer leurs priorités communautaires. C'est l'objectif de tous les modèles coopératifs, y compris celui de la FNFA. Notre message selon lequel « chaque prêt raconte une histoire » demeure vrai pour nous chaque jour.


142
 MEMBRES


9
 DÉBENTURES


17 335
 EMPLOIS CRÉÉS

ÉMISSION DE LA NEUVIÈME DÉBENTURE

La FNFA s'est d'abord lancée sur les marchés financiers en 2014 en tant qu'émetteur inconnu avec deux cotes de crédit. L'une accordée par Moody's Investors Service (A3, stable) et l'autre, par S&P Global Ratings (A-, stable). La première débenture a réuni 90 M\$ pour 13 membres. En mars 2022, nous avons émis notre neuvième débenture d'un montant de 354 M\$, nous comptons 80 Premières Nations emprunteuses et affichons des cotes de crédit « Aa3, stable » (Moody's Investors Service) et « A+, stable » (S&P Global Ratings). Le portefeuille de prêts totalise maintenant 1,65 G\$. Les émissions par la FNFA sont demeurées stables dans le segment à 10 ans de la courbe des taux, mais à mesure que le nombre de membres de la FNFA continue de croître, nous explorerons d'autres modalités d'émission possibles.

PORTFEUILLE DE PRÊTS ET MEMBRES

Au cours de l'exercice 2021-2022, notre portefeuille a augmenté pour atteindre 345 M\$ en prêts accordés pour le financement de projets communautaires liés au développement économique, aux programmes sociaux et aux infrastructures (voir pages 12 à 21 pour des détails sur les projets). Notre conseil d'administration a approuvé 22 nouveaux membres et 19 nouvelles lois sur les emprunts totalisant 387 M\$ qui financeront divers projets communautaires. En date du 31 mars 2022, 321 Premières Nations ont demandé d'être inscrites à l'annexe de la LGFPN, le début du processus pour commencer à travailler avec la FNFA. Cette augmentation du nombre de membres est de bon augure pour la taille et la fréquence de nos émissions futures de débentures sur les marchés.

Le tableau ci-dessous indique le nombre de Premières Nations qui ont volontairement demandé d'être inscrites à l'annexe de notre Loi (321), le nombre de ces Premières Nations qui ont terminé toutes les étapes pour devenir membre de la FNFA (142), les prêts par province, la production économique et les emplois créés dans le cadre des projets entrepris en date du 31 mars 2022.

PROVINCE	INSCRITES À L'ANNEXE	EN ATTENTE	MEMBRES DE LA FNFA	MEMBRES EMPRUNTEURS DE LA FNFA	TOTAL EMPRUNTÉ (M\$)	PRODUCTION ÉCONOMIQUE NATIONALE (M\$)	EMPLOIS CRÉÉS
C.-B.	126	5	57	27	226 \$	472 \$	2 246
Alb.	17	1	5	3	277	537	1 982
Sask.	41	1	16	9	169	344	1 476
Man.	34	-	17	12	240	588	3 011
Ont.	53	1	23	13	222	448	2 320
Qc	15	1	6	3	73	162	864
N.-B.	10	-	2	2	20	43	200
N.-É.	12	-	11	9	384	818	4 929
Î.-P.-É.	2	-	-	-	-	-	-
T.-N.-L.	4	-	4	1	19	40	188
T.N.-O.	7	-	1	1	17	35	119
	321	9	142	80	1 647 \$	3 487 \$	17 335

ESG ET ODD : CLASSEMENT DES PRÊTS

Bien que le conseil de la FNFA n'ait pas encore demandé au personnel d'officialiser son étiquette ESG sur ses débentures, le personnel a pris des mesures à l'interne pour classer chaque prêt dans les catégories E, S ou G et les catégories ODD appropriées de l'ONU (voir page 11). Les prêts aux membres de la FNFA correspondent bien à ces catégories, ce qui garantit que la FNFA continuera d'avoir accès au marché pour financer les demandes de prêts des membres à l'avenir, puisque nombre d'investisseurs continueront d'exiger des produits respectant les critères ESG et ODD. Toutes les demandes de prêt sont présentées par nos membres en vertu d'une loi sur les emprunts, qui identifie les projets, et la FNFA affiche ces lois sur son site Web aux fins d'examen et d'analyse par les investisseurs (www.fnfa.ca).

PROGRAMME DE PAPIER COMMERCIAL

En septembre 2021, la FNFA a lancé un programme de papier commercial pour financer ses prêts-relais, qui financent les demandes de prêt des membres jusqu'à ce que la FNFA refinance ces prêts sous forme de débenture. En émettant notre propre papier commercial aux investisseurs, plutôt que d'emprunter par l'entremise d'un syndicat bancaire, nous avons considérablement réduit notre coût de financement. Notre programme de papier commercial de 400 M\$ est entièrement garanti par une facilité de crédit (1:1) aux termes d'une entente conclue avec six banques à charte. Notre mandat consiste en partie à faciliter pour nos membres l'accès à des capitaux à des taux abordables. Par conséquent,

le lancement du programme de papier commercial nous a permis de transférer des économies à nos membres, réduisant le taux des prêts-relais de 1,0 %. Nous avons pour politique de maintenir le taux d'emprunt à 0,70 % sous le taux préférentiel des banques à charte.

MONÉTISATION : COMBLER LE DÉFICIT D'INFRASTRUCTURES

On estime qu'il existe un déficit d'au moins 30 G\$ entre les infrastructures des Premières Nations et les infrastructures moyennes dans le reste du Canada. Cet écart s'est creusé au fil de nombreuses générations de plafonds de financement gouvernementaux et à mesure que les populations des Premières Nations augmentaient plus rapidement que les dépenses de financement du Canada pour soutenir cette croissance. De nombreuses Premières Nations dépendent toujours du diesel, ce qui limite la capacité de croissance de la collectivité. Bon nombre d'entre elles n'ont pas accès à de l'eau potable propre - une nécessité fondamentale. La FNFA recommande au Canada de modifier son modèle de financement des infrastructures pour passer de l'approche actuelle consistant à « économiser de l'argent » qui ne permet la construction que de quelques projets chaque année à la monétisation (construction d'un grand nombre de projets maintenant et paiement des coûts sur la durée du prêt). L'adoption de la monétisation entraînerait la construction de beaucoup plus de projets, en dollars d'aujourd'hui, et réduirait de façon significative le déficit d'infrastructures.

ÉLABORATION DE RÈGLEMENTS ET MODIFICATIONS À LA LOI

La FNFA continue de travailler avec RCAANC et les autres institutions en vertu de la Loi pour apporter certaines modifications visant à améliorer la compréhension et l'accessibilité des avantages découlant de la Loi. L'une des principales modifications permettrait à la FNFA de prêter de l'argent aux organismes autochtones sans but lucratif qui fournissent des services aux Premières Nations et aux nations autonomes. La FNFA continue de faire de ces modifications une priorité pour veiller à ce que tous les gouvernements autochtones et toutes les organisations autochtones sans but lucratif aient accès à un financement abordable. Un exemple des avantages pour les collectivités est la capacité d'un organisme de santé des Premières Nations d'avoir accès au financement de la FNFA pour construire des centres de santé simultanément sur de nombreux territoires des Premières Nations pour assurer des soins d'urgence dans les collectivités qui n'ont peut-être pas d'hôpital ou de ressources de santé à proximité. La FNFA ne modifiera pas ses processus de diligence raisonnable ni ses mesures de protection si l'admissibilité de ses membres s'accroît.

MODÈLE D'ASSURANCE COLLECTIVE AUTOCHTONE

Les graves défis que le marché mondial de l'assurance a dû relever au cours des dernières années ont mis en évidence à quel point la communauté autochtone est mal desservie, cloisonnée et exclue par l'industrie de l'assurance, ce qui a entraîné une incertitude et une injustice énormes. De concert avec BFL Insurance, la FNFA explore le concept d'un modèle d'assurance collective, en espérant qu'une telle approche sera avantageuse pour les Premières

Nations participantes, tant pour les coûts que pour la couverture. Nous en sommes actuellement à l'étape de la collecte d'information, et nous procéderons à une analyse approfondie plus tard cette année. Toutes les Premières Nations pourront participer. Les Premières Nations sont invitées à communiquer avec la FNFA pour discuter de la façon de participer.

La vision générationnelle de ce projet consiste à habiliter les collectivités autochtones au moyen d'un programme collectif d'assurance et de gestion des risques conçu pour protéger les investissements et les actifs tout en rehaussant la force économique et le bien-être des communautés autochtones.

« Nous avons pu faire tellement pour notre collectivité grâce à notre solide relation avec la FNFA, et j'ai pu constater les effets positifs à long terme qu'une organisation progressiste des Premières Nations peut avoir dans chacune de nos nations. »

Chef Derek Epp, Première Nation Tzeachten.

Je tiens à remercier tous nos membres, ainsi que les collectivités qui cherchent à devenir membres, de leur soutien au cours de la dernière année et à l'avenir. L'approche collective a très bien fonctionné jusqu'à maintenant, et nous vous sommes très reconnaissants de vos observations, alors que la FNFA continue de croître.

Conseil d'administration

Le conseil d'administration (le conseil) fournit des conseils et assure une surveillance quant à la stratégie et aux politiques visant à rehausser les activités de la FNFA en plus d'assurer la protection du pool d'emprunt.

Le conseil doit appuyer à l'unanimité l'approbation d'un prêt et l'adhésion au pool d'emprunt de la FNFA. Pour veiller à ce que la gouvernance demeure très efficace tout au long de la pandémie de COVID-19, des réunions virtuelles du conseil de la FNFA ont eu lieu régulièrement.

La FNFA est régie par le conseil, qui est élu chaque année par les membres lors de l'assemblée générale annuelle. Les représentants (chefs et conseillers) des membres emprunteurs de la FNFA sont admissibles à siéger au conseil et à voter. En vertu de notre Loi, le conseil peut être composé de cinq à onze administrateurs, dont un président et un vice-président. En 2021-2022, le conseil compte neuf membres provenant de sept provinces différentes.

PRÉSIDENT - CHEF **WARREN TABOBONDUNG** Wasauksing First Nation, Ont.



Le chef Warren Tabobondung en est à son quatrième mandat consécutif de deux ans à titre de chef de la Wasauksing First Nation. Il possède également de l'expérience au sein du conseil. Il s'efforce de bâtir une Première Nation unifiée, saine, positive et progressiste en créant des occasions de développement économique, en améliorant les services de santé et en encourageant les jeunes à poursuivre des études supérieures. Le chef Tabobondung fait profiter la FNFA de son sens des affaires et de ses compétences en diplomatie.

CONSEILLÈRE **VERONICA MCGINNIS** Première Nation Osoyoos, C.-B.



La conseillère Veronica McGinnis, de la Première Nation Osoyoos, est une défenseuse de la transparence et de la responsabilisation pour les membres des bandes des Premières Nations. La Première Nation Osoyoos est reconnue comme un chef de file du développement économique des Premières Nations et pour la persévérance de ses membres. La conseillère McGinnis met l'accent sur la stabilisation du bien-être physique, émotionnel et mental des Premières Nations en accordant la priorité aux méthodes de prévention. Elle fait profiter la FNFA de ses 25 années d'expérience dans le renforcement du tissu social des Premières Nations.

Conseil d'administration

COUSEILLER **STEVEN JOHNSTON** Mistawasis Nêhiyawak, Sask.



Le conseiller Steven Johnston de Mistawasis Nêhiyawak, situé sur le territoire du Traité 6, détient un diplôme de premier cycle du College of Commerce de l'Université de la Saskatchewan. Depuis avril 2018, il siège au conseil d'administration d'institutions nationales des Premières Nations, comme l'Autorité financière des Premières Nations (FNFA) et le Conseil consultatif des terres (CCT). Il participe également à quelques comités et conseils locaux de Mistawasis Nêhiyawak, dont le comité des finances et de l'audit à titre de président et Misty Ventures Inc. à titre de président. Par ailleurs, il a occupé pendant six ans le poste de chef des finances de Mistawasis Nêhiyawak, fait partie pendant cinq ans du conseil d'administration de l'Association des agents financiers autochtones (AFOA SK) avant son élection à titre de conseiller en 2017, et agi comme cogestionnaire et tiers gestionnaire auprès de diverses collectivités du centre de la Saskatchewan pendant neuf ans, où il a acquis une connaissance pratique de la diversification et de la croissance des collectivités pour lesquelles il travaillait.

CHEF **DEREK EPP** Première Nation Tzeachten, C.-B.



Ey Swayel, mon nom Xwelmeqw est Weli'Leq, mon nom courant est Derek Epp.

J'ai eu la chance de vivre dans la Première Nation Tzeachten depuis l'âge de deux ans, ce qui m'a permis de comprendre l'importance de notre territoire tout en ayant l'occasion d'établir des relations solides au sein de notre collectivité. J'ai senti que j'étais lié par la politique et les restrictions de Xyolhemeylh pour vraiment faire une différence dans ma propre collectivité et lorsqu'on m'a demandé de me présenter aux élections de 2017, j'ai été à la fois touché et honoré. Je suis vivement désireux de faire la fierté de nos membres, de nos ancêtres et des générations futures en faisant progresser la Première Nation Tzeachten grâce à la vision de la collectivité et en veillant à continuer de bâtir une collectivité saine à l'aide de la culture et du développement des services sociaux.

CHEF **ROSS PERLEY** Première Nation Tobique, N.-B.



Le chef Ross Perley est un élu de la Première Nation Tobique (Neqotkuk) depuis plus d'une décennie, et il en est le chef depuis 16 ans. La Première Nation Tobique est l'une des six communautés wolastoqiyik ou malécites. Le chef Perley est président de la Nation malécite. Il siège au conseil de la conservation, est vice-président du conseil tribal Mawiw, président de Wocawson Energy Inc., membre du conseil d'administration de l'Atlantic Health Partnership et membre du conseil d'administration de l'Atlantic First Nation Water Authority. Le chef Perley s'est engagé à bâtir des collectivités sécuritaires, saines et durables grâce à des politiques publiques progressistes, au développement économique et aux énergies renouvelables. Le chef Perley apporte à la FNFA son esprit d'avant-garde et sa vision d'ensemble.

Conseil d'administration

CHEF **OURAY CROWFOOT** Siksika Nation, Alb.



Oki Siksika, mon nom est Apoyiinam (Ouray Crowfoot). Je suis le fils de Sisoyaki (Amelia Crowfoot Clark), récemment décédée. Le petit-fils de Cecil Crowfoot. L'arrière-petit-fils d'Aakiinam (Joe Crowfoot) et un descendant d'Issapoomahksika (chef Crowfoot). Je possède une maîtrise en administration des affaires (MBA) ainsi qu'une maîtrise en comptabilité (MACC) et je détiens le titre de comptable professionnel agréé (CPA). J'apporte à ce poste une solide expérience professionnelle et personnelle. J'ai passé plusieurs années loin de Siksika pour poursuivre mes études et acquérir une expérience de travail et je suis revenu à la Nation en 2017 en qualité de chef des finances. En tant que chef nouvellement élu, je suis optimiste quant aux dirigeants choisis par les Madupiks. Je pense que nous avons tous des expériences uniques qui peuvent profiter aux Siksikas. En tant que chef, mon objectif est de travailler avec diligence pour améliorer la qualité de vie à Siksika. La Siksika Nation est considérée comme très progressiste, et j'estime que mon travail consiste à bâtir sur les fondations créées par nos ancêtres et les anciens dirigeants et à faire la fierté de nos ancêtres.

COUNSEILLÈRE **DAWN STYRAN** Première Nation Leq'a:mel, C.-B.



Dawn en est à son deuxième mandat à titre de conseillère de la Première Nation Leq'a:mel. Son travail était axé sur les finances et la santé au cours du mandat précédent et se concentre maintenant sur les finances, l'éducation et le logement. Dawn est travailleuse sociale agréée et a obtenu son baccalauréat en travail social en 2018. L'accent sur les programmes sociaux et la croissance est l'une des nombreuses choses qui la poussent à s'efforcer à faire le meilleur travail possible pour sa collectivité. « Une seule brindille se casse, mais le faisceau de brindilles est fort » (Tecumseh).

COUSEILLER **MICHAEL PAUL** Première Nation Acadia, N.-É.



Le conseiller Paul est originaire de la Première Nation Acadia, qui comprend six réserves s'étendant sur 300 km entre Halifax et Yarmouth, le long de la rive sud de la Nouvelle-Écosse. Élu depuis 2002, Mike a pour principaux portefeuilles la formation et l'éducation, le développement économique et les finances. Mike estime que l'éducation et une gestion financière judicieuse peuvent permettre aux personnes et aux collectivités de se développer, de s'épanouir et de prospérer. Mike espère que toutes les collectivités pourront atteindre leurs objectifs et se réjouit de siéger au conseil de la FNFA.

Nos activités

La FNFA est une **institution d'emprunt et d'investissement collectif sans but lucratif appartenant aux Premières Nations et exploitée par elles**. La FNFA a été créée en vertu de la *Loi sur la gestion financière des premières nations* (LGFPN ou la « Loi ») et ses activités sont régies par la *Loi et le Règlement sur le financement garanti par d'autres recettes* ainsi que par divers autres règlements. Notre mandat, tel qu'il est énoncé dans la Loi et ses règlements d'application, **est d'assurer le financement à court et à long terme de nos membres emprunteurs selon les meilleures modalités de crédit possibles, d'assurer des services d'investissement aux membres et aux organisations des Premières Nations, et de fournir des conseils sur l'élaboration d'un mécanisme de financement à long terme pour les Premières Nations.**

FINANCEMENT : POURQUOI CHOISIR LA FNFA?

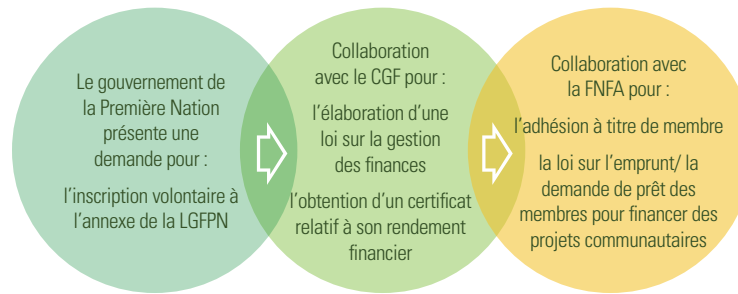
La FNFA a été créée pour **offrir aux gouvernements des Premières Nations un accès aux mêmes types de financement abordable que tous les autres gouvernements locaux et régionaux** au Canada utilisent pour assurer une qualité de vie équitable à leurs citoyens. La FNFA a été formée en 1993 par un groupe de dirigeants de Premières Nations prospères et avant-gardistes afin de relever ce défi.

Pour atteindre notre objectif de fournir aux gouvernements des Premières Nations des prêts aux taux les plus avantageux pour les projets qu'ils ont choisis, la FNFA, grâce à ses trois cotes de crédit de première qualité (deux pour l'émission de débetures, une pour l'émission de papier commercial), lève ces fonds en émettant des débetures et des titres de créance à court terme sur les marchés financiers (voir page 23 pour des renseignements sur le financement et les notations de la FNFA). **La FNFA s'inspire du modèle éprouvé des pouvoirs d'emprunt collectifs du gouvernement.**

La FNFA a financé des projets sociaux, des entreprises économiques, des logements communautaires, des achats de terres, des infrastructures dans les réserves, la participation au capital-actions et nombre d'autres projets de ses membres. Tous les prêts de la FNFA sont garantis par des sources de revenus existantes admissibles.

ÉTAPES DE FINANCEMENT

1. Le gouvernement de la Première Nation demande que cette dernière soit inscrite à l'annexe de la LGFPN.
2. La Première Nation collabore avec le CGF pour élaborer une loi sur la gestion des finances et obtenir le certificat relatif à son rendement financier.
3. Après l'obtention du certificat, la Première Nation peut présenter une demande d'adhésion pour devenir membre de la FNFA et, si elle est prête, préparer une demande de prêt et une loi sur l'emprunt.



Voir « Étapes de financement »

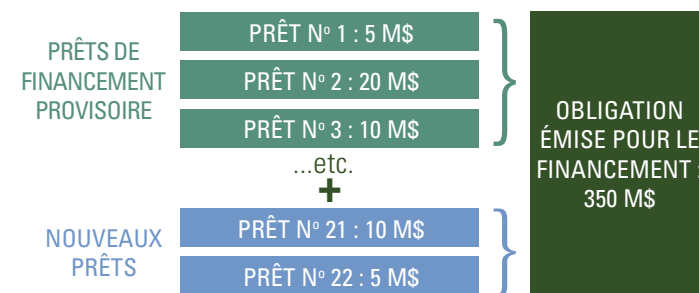
4. Toutes les demandes d'adhésion et de prêt doivent être approuvées unanimement par le conseil d'administration de la FNFA.
5. Lorsque la Première Nation est membre et que sa demande de prêt a été approuvée, elle peut entreprendre ses projets grâce au financement de la FNFA.

CARACTÉRISTIQUES DES PROGRAMMES DE PRÊTS

Nos programmes de prêts fonctionnent en harmonie pour mieux répondre aux besoins de financement de nos membres. Les principales caractéristiques de chaque programme sont les suivantes :

- Programme de financement provisoire - financement à court terme à taux variable (taux de 2,50 % au 1^{er} juin 2022)
 - Financement immédiat accessible aux membres.
 - Financement à intérêts seulement assorti de remboursement du principal flexible.
 - Financement aux termes de ce programme jusqu'à ce que la FNFA émette sa prochaine débeture.
 - Financement durant la construction du projet.
- Le programme de financement par débeture - financement à long terme à taux fixe (taux de 4,25 % au 1^{er} juin 2022)
 - Émission annuelle prévue.
 - Fixe le taux pour les membres sur la durée des débetures (actuellement prévue pour 10 ans), créant ainsi la certitude budgétaire nécessaire à la planification gouvernementale des Premières Nations.

MODÈLE D'EMPRUNT COLLECTIF

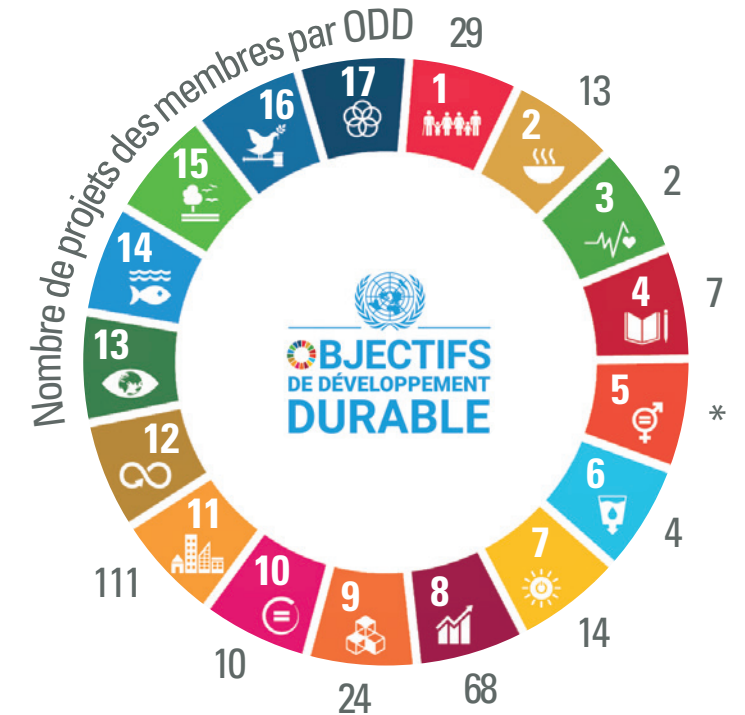


SERVICES D'INVESTISSEMENT

Alors que la FNFA prend de l'expansion et que les besoins de ses membres évoluent, nous sommes en train d'établir notre propre programme d'investissement afin de mieux servir nos membres. Nous avons actuellement un « compte d'épargne à intérêt élevé » établi pour nos membres et nous travaillons à élargir notre offre de produits de placement. Nous vous invitons à consulter la section « Investissement » de notre site Web pour des renseignements à ce sujet au cours de l'année à venir.

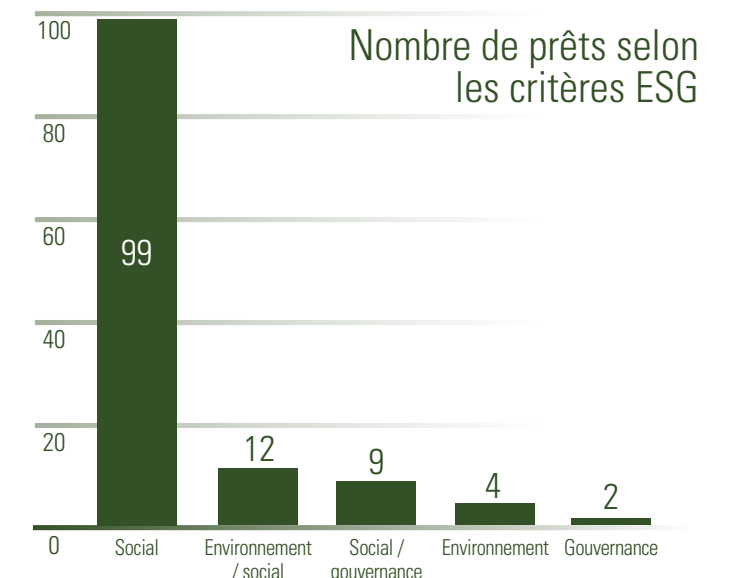
ESG et ODD : Projets financés par la FNFA

Les objectifs de développement durable (ODD) ont été adoptés par les Nations Unies en 2015. Cela s'est répercuté sur les marchés financiers, de nombreux investisseurs exigeant qu'une partie de leur portefeuille de placements soit détenue dans des titres qui représentent ces objectifs. Dans le monde de la finance, les critères ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance) constituent le cadre dans lequel ces types d'investissements s'inscrivent. Nous avons constaté une augmentation des demandes d'information de la part des investisseurs sur les projets financés par la FNFA afin de déterminer si la FNFA cadre avec leur catégorie ESG aux termes de leurs politiques d'investissement. Les obligations de la FNFA cadrent parfaitement avec ces catégories ODD et ESG puisque les projets des membres sont axés sur les collectivités (social), le financement de projets d'énergie verte (environnement) et l'administration (gouvernance). Puisque les exigences des investisseurs pour ce type de renseignements vont croissantes, nous avons travaillé cette année avec notre groupe de courtiers pour classer tous nos projets actuels dans les catégories des critères ESG et des ODD et nous avons fait rapport des conclusions avant notre plus récente émission d'obligations. Avant l'émission des obligations, nous avons communiqué aux investisseurs une catégorisation statistique aux fins d'analyse et d'examen. (Voir les définitions des catégories dans le glossaire à la page page 48.)



*Les membres de la FNFA comptent 35 % de femmes élues comme représentantes, contre 30,2 % de femmes élues en tant que députées et 19,4 % de femmes élues maires d'administrations locales.

La débeture de la FNFA échéant le 1er juin 2032 est désormais considérée comme un instrument durable selon Bloomberg.



Présentation de projets des membres

SOUTIEN DU TOURISME AUTOCHTONE

Les membres de la FNFA à l'échelle du pays participent activement au tourisme autochtone, qui non seulement procure des avantages économiques, mais contribue également à soutenir et à revitaliser nos cultures uniques. Bien qu'elle ait été touchée par la pandémie de COVID-19, l'industrie en croissance s'est révélée être un chef de file du secteur, selon l'Association touristique autochtone. Il est essentiel que le récit soit raconté par ceux qui le vivent. C'est exactement ce que font la Première Nation Long Plain, au Manitoba, la Première Nation Acadia en Nouvelle-Écosse et la Snuneymuxw First Nation sur l'Île de Vancouver, en Colombie-Britannique.

La Première Nation Long Plain a construit Microtel par Wyndham, qui compte 76 chambres et qui en est à sa deuxième année d'exploitation. L'ajout de cet hôtel dans la région améliorera l'admissibilité de la collectivité à soumissionner pour des événements et des conférences de plus grande envergure. La Snuneymuxw First Nation a investi dans l'hôtel Courtyard de Marriot, qui compte 172 chambres, en cours de construction sur le site d'un village historique à Nanaimo en face du Vancouver Island Convention Centre. La Première Nation Acadia a ouvert l'hôtel Tru.



Image de PEG Companies

La Première Nation Acadia a ouvert l'hôtel Tru.

CRITÈRES SOCIAUX



SNUNEYMUXW
FIRST NATION (C.-B.)

PREMIÈRE NATION
LONG PLAIN (MAN.)

PREMIÈRE NATION
ACADIA (N.-É.)



Hôtel Tru de la Première Nation Acadia

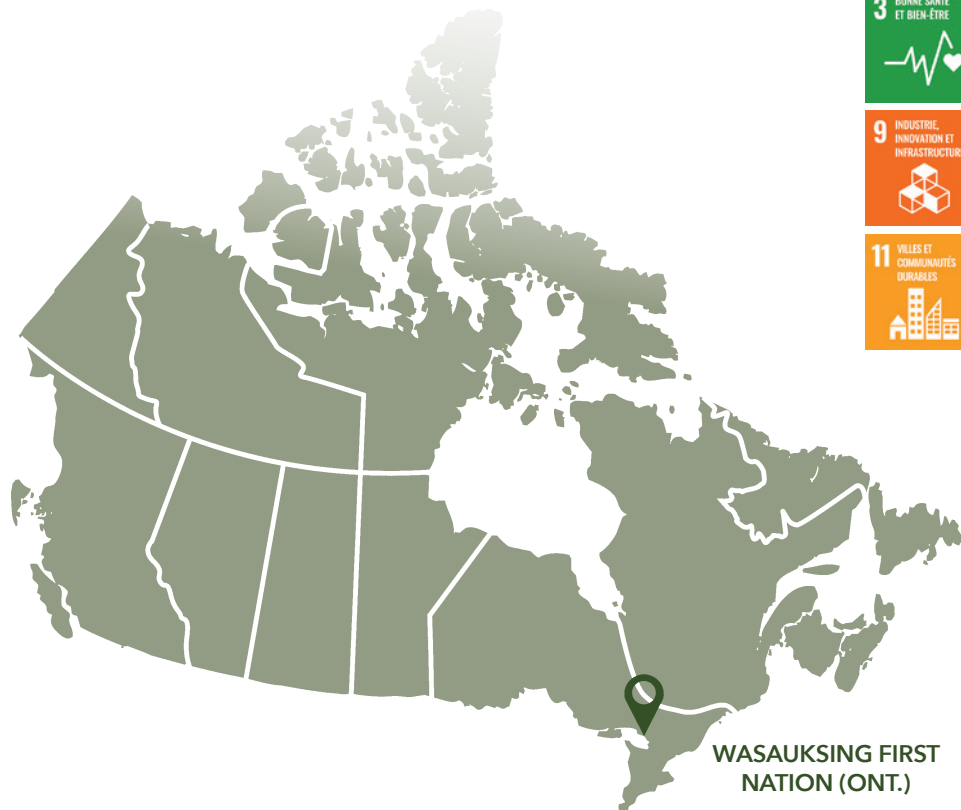
Présentation de projets des membres

CENTRE DE RASSEMBLEMENT POLYVALENT

Il fut un temps où les communautés des Premières Nations n'avaient pas le droit de pratiquer leurs danses et leurs traditions culturelles par crainte de répercussions. Aujourd'hui, nos nations sont fières des belles traditions, des pratiques culturelles et de l'importance de la cérémonie comme mode de vie. L'importance de se réunir pour célébrer les uns les autres et honorer la Terre mère. La Wasauksing First Nation a construit un magnifique nouveau centre de rassemblement au cœur de sa collectivité qui abritera des réunions sur la gouvernance, l'administration, les modes de vie sains et la culture. Surplombant Hyde Bay, cette collectivité insulaire offre un meilleur mode de vie à ses citoyens de tous âges en construisant les infrastructures dont ils ont besoin.



L'aînée Joyce Tabobondung et Lisa Tabobondung célèbrent l'inauguration du Centre de rassemblement Wasauksing.



WASUKSING FIRST NATION (ONT.)

CRITÈRES SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE



Présentation de projets des membres

INFRASTRUCTURE COMMUNAUTAIRE

La Première Nation Neskonlith est devenue membre de la FNFA pour financer la construction et l'équipement de la garderie Swtizmalph, située à Salmon Arm, en Colombie-Britannique. La nouvelle garderie offre des activités culturelles aux Secwepemc et ses programmes sont offerts aux enfants de tous les milieux. Le dessin circulaire est semblable à une maison d'hiver - Kekuli, mais il reconnaît aussi comment les enfants sont au centre pour être maternés et élevés de façon positive. En plus de cet incroyable bâtiment, un partenariat a été établi avec le collège Okanagan pour créer une cohorte pour les bandes de Neskonlith, d'Adams Lake, de Little Shuswap et de Splatsin, ainsi que pour les Métis locaux, dans le cadre du programme d'éducation de la petite enfance (EPE). L'éducation et la création d'emplois, unies dans l'intérêt de toutes les collectivités et, surtout, pour l'amélioration des soins aux enfants.



PREMIÈRE NATION NESKONLITH (C.-B.)

CRITÈRES SOCIAUX



Présentation de projets des membres

RÉSEAUX DE TRANSPORT

Les prêts de la FNFA peuvent servir à améliorer l'accès au transport grâce à la revitalisation, à la réparation et à la construction d'infrastructures de transport, y compris des routes, des ponts et des voies de transport en commun. La Première Nation Beausoleil a terminé la reconstruction des quais de l'Île aux Chrétiens et de Cedar Point. Les travaux comprenaient l'accès au site, l'enlèvement des structures existantes, la fourniture et l'installation de parois de palplanches, la fourniture et la mise en place d'enrochement, de pierres de blindage et de géotextile, le nivellement du site, l'amélioration de l'éclairage et la remise en état des sites. Pour cette collectivité insulaire, la capacité de transporter des marchandises et des membres est essentielle à la vie quotidienne. Il est vital pour l'économie de la Nation d'avoir des moyens de transport appropriés en toutes saisons.



collectivité insulaire, la capacité de transporter des marchandises et des membres est essentielle à la vie quotidienne. Il est vital pour l'économie de la Nation d'avoir des moyens de transport appropriés en toutes saisons.

CRITÈRES SOCIAUX



PREMIÈRE NATION
BEAUSOLEIL (ONT.)



Alex Sandy



Présentation de projets des membres

DÉVELOPPEMENT DE SOURCES D'ÉNERGIE DURABLES

La Taykwa Tagamou Nation et la Wahgoshig First Nation, situées en Ontario, ont formé une entreprise appelée Kisis Aki Energy et ont acheté une participation de 37,5 % dans les projets d'énergie solaire Cochrane Solar, d'une capacité de 40 MW, aménagés par Northland Power et lui appartenant. Les deux collectivités ont obtenu des prêts de la FNFA pour refinancer le projet, ce qui s'est traduit par une augmentation considérable des rentrées de fonds pour elles. Le chef et le conseil de la Taykwa Tagamou Nation ont mis sur pied des programmes visant à créer un fonds pour les jeunes et les aînés qui met l'accent sur des projets et des infrastructures communautaires indispensables. À titre d'exemple, les fonds de ce projet ont servi à déménager et à reconstruire un terrain de jeu à un emplacement central dans la réserve.



Simon Sutherland

CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX

- 1 PAS DE PAUVRETÉ
- 7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN CÔTÉ ABORDABLE
- 8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE
- 9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE
- 11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES



Protection des membres et des investisseurs

Qualité du crédit du pool d'emprunt

- Les revenus donnés en garantie par les membres **proviennent directement de la source** (78 % des contrats fédéraux et provinciaux) et sont versés à la FNFA.
- Les revenus donnés en garantie **couvrent plus de 2,35 fois les paiements annuels du principal et des intérêts (ratio de couverture de la dette) et 4,50 fois les intérêts (ratio de couverture des intérêts)**; le ratio de couverture des intérêts est supérieur à 4 fois depuis 2014 (année d'émission de la première débenture).
- Le **conseil doit approuver à l'unanimité** les demandes de prêt de chaque membre.
- Des **ratios de couverture de la dette minimums sont établis** et servent à calculer la capacité d'emprunt.
- Une **revue annuelle** est faite pour chaque membre emprunteur pour déterminer le ratio de couverture de la dette et la capacité soutenue de ses sources de revenus.

Substitution d'une source de revenus non productive

- Les membres doivent substituer une source de revenus productive à une source de revenus non productive.
- La FNFA intercepte près de 190 M\$ sur le montant de 1,1 G\$ des revenus de ses membres disponibles pour le service des prêts. Ce niveau d'interception permet de conserver le ratio de couverture de la dette souhaité.

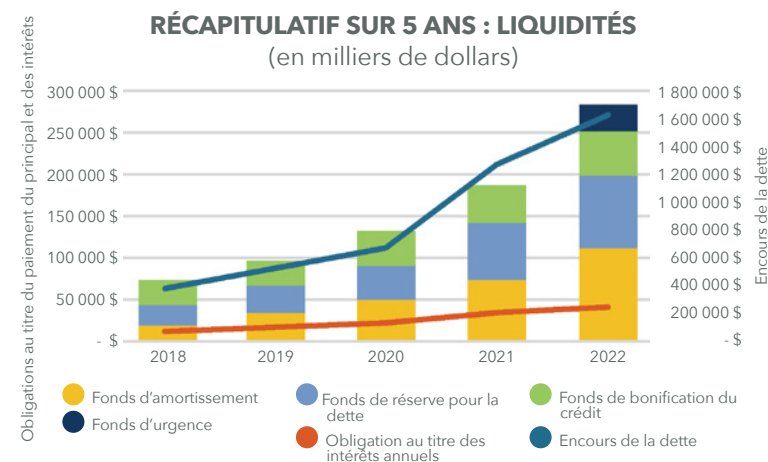
Protection législative

- Les Premières Nations **doivent obtenir une certification** du CGF avant de devenir membres emprunteurs.
- La FNFA est dotée de **pouvoirs d'intervention** pour prendre en charge les fonctions financières du chef et du conseil en cas de défaut de paiement ou de défaut imminent d'un membre emprunteur menant à un accès complet aux revenus autonomes de 1,1 G\$.
- **Un FRD et un FA** doivent être établis.

La FNFA n'a **jamais** eu un membre en défaut de paiement d'un prêt et n'a jamais eu besoin de mettre en œuvre les fonds ou les pouvoirs mentionnés.

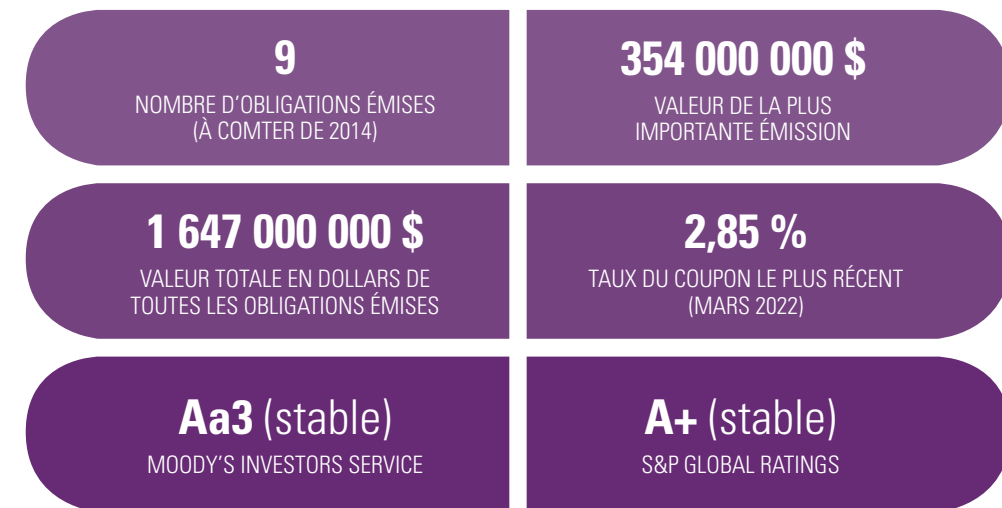
Capitaux de la FNFA à l'appui des obligations aux termes des prêts

- **Fonds de réserve pour la dette (FRD) : la FNFA retient 5 % sur chaque prêt** pour se protéger contre les défauts de paiement des membres
 - Le solde du FRD peut assurer le service des paiements d'intérêts pendant 24 mois.
 - Cette retenue de 5 % majorée des gains est remise au membre après le remboursement final des prêts.
- Le **Fonds de bonification du crédit (FBC)** est un soutien financier secondaire pour le FRD d'un montant de **52,3 M\$** déposé auprès de la FNFA aux termes d'une entente avec le gouvernement fédéral. **Le gouvernement fédéral a accordé un soutien continu à la FNFA** en haussant le solde du FBC à mesure que le portefeuille de prêts de la FNFA augmentait.
- Le **fonds d'urgence (FU) d'un montant de 32,5 M\$** a été établi en 2021-2022 aux termes d'une entente avec le gouvernement fédéral. L'objectif est de **soutenir les paiements de prêts actuels des membres emprunteurs en cas de choc économique généralisé** (p. ex., pandémie ou autres fermetures imposées par le gouvernement), **afin de protéger les détenteurs de débentures.**
- Un **fonds d'amortissement (FA)** est établi pour chaque émission de débentures. Les paiements de principal mensuels effectués par les membres dans le portefeuille sont détenus dans le fonds d'amortissement jusqu'à l'échéance des débentures. Le fonds d'amortissement totalisait **111,3 M\$** au 31 mars 2022.



Points saillants des émissions et notations

ÉMISSIONS D'OBLIGATIONS



PAPIER COMMERCIAL



Priorité de notre équipe

Événements, engagement communautaire et réalisations

Webinaires

La FNFA a mis en œuvre une stratégie de développement des affaires cette année et a offert des webinaires dans les deux langues officielles.

Hommage et sensibilisation aux questions sociales autochtones

La FNFA a acheté des chandails pour la Journée du chandail orange afin que le personnel puisse rendre hommage aux survivants et aux victimes des pensionnats et souligner la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation.

La FNFA a acheté et ses membres ont porté des épinglettes en forme de robe et des vêtements rouges; la FNFA a aussi organisé une marche pour sensibiliser les gens à la violence disproportionnée dont sont victimes les femmes autochtones à l'occasion de la Journée nationale de sensibilisation et d'action pour les femmes, les filles et les personnes de diverses identités de genre autochtones disparues et assassinées.



Réalisations

INDIGENOMICS INSTITUTE NOMME LA FNFA PARMIS LES 10 À SURVEILLER

La liste des 10 à surveiller d'Indigenomics recense des organisations qui font preuve d'excellence et de leadership dans l'économie autochtone émergente de 100 G\$. Lancée en 2019, la liste annuelle reconnaît le leadership des entreprises dans l'établissement de la réconciliation économique, de l'inclusion et de la conception de relations d'affaires pour soutenir la croissance de l'économie autochtone.

Les prix des 10 à surveiller sont décernés à dix entreprises, partenariats ou initiatives uniques. Chaque année, l'annonce de la liste annuelle est un moment marquant dans le cadre de la croissance économique et de la réconciliation des Autochtones. La liste annuelle met en lumière l'esprit de résurgence des entreprises autochtones et met clairement l'accent sur l'innovation, l'inclusion et les tendances émergentes dans l'économie autochtone. Chaque année, les lauréats se distinguent par leur capacité à bâtir des entreprises, des partenariats et des initiatives uniques et concurrentielles qui ont une incidence sur notre façon d'interagir, de créer de la valeur et de diriger au sein de l'économie autochtone.

HEC MONTRÉAL

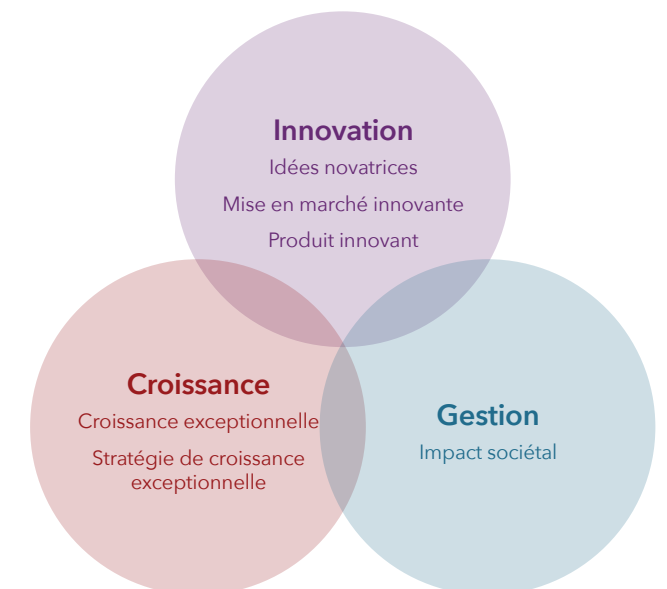
HEC Montréal est un établissement universitaire francophone dont les programmes d'enseignement et la recherche en gestion sont de renommée internationale. Il forme une relève en gestion qui contribue à l'essor de la société depuis 1907. L'École des dirigeants des Premières Nations (EDPN) offre des formations de courte durée développées selon nos besoins et à notre image pour renforcer les habiletés de nos leaders.

L'objectif est de contribuer à développer un circuit économique circulaire et durable, favorisant un développement socio-économique porteur pour notre avenir. Le président-directeur général de la FNFA, Ernie Daniels, a également été invité comme conférencier à l'une des conférences du programme pour faire part de son parcours en matière de leadership.



COALITION POUR UN AVENIR MEILLEUR

La Coalition pour un avenir meilleur cherche à mobiliser des appuis pour un plan ambitieux visant à renforcer l'avenir économique du Canada, en mettant l'accent sur des mesures visant à réduire les inégalités, à lutter contre les changements climatiques, à rehausser le niveau de vie et à améliorer concrètement la vie de tous les Canadiens et Canadiennes. La Coalition regroupe plus de 100 organismes représentant un vaste éventail de perspectives. Le Sommet revêt une importance critique pour éclairer le travail de la Coalition en réunissant ses membres avec des experts et des leaders d'opinion pour discuter de certains des défis les plus pressants du Canada. La FNFA a été invitée à prendre la parole à la conférence d'octobre, qui a accueilli plus de 700 personnes.



Les Premières Nations montrent la voie à suivre 4

Faire de la réconciliation une réalité

La FNFA, de concert avec les autres institutions créées en vertu de la LGF, le Conseil de gestion financière des Premières Nations (CGF), la Commission de la fiscalité des Premières Nations (CFPN) et le Conseil consultatif des terres (CCT), a accueilli la quatrième assemblée annuelle intitulée « Faire de la réconciliation une réalité ».

L'événement virtuel de deux jours a eu lieu les 28 et 29 mars 2022 et a accueilli 260 participants. Il comprenait des présentations et des discussions en groupe, de courtes vidéos et des divertissements sur des thèmes tels que « Les réussites des Premières Nations » et « La résilience économique des Premières Nations en action ». Les présentateurs comprenaient C.T. Manny Jules (président de la Commission de la fiscalité des premières nations), Harold Calla (président exécutif, Conseil de gestion financière des Premières Nations), Ernie Daniels (président-directeur général, Autorité financière des Premières Nations) et Robert Louie (président, Conseil consultatif des terres) ainsi que le chef Trevor Makdahay (Doig River First Nation), le chef Derek Epp (Première Nation Tzeachten), l'aîné Xwechtaal Dennis Joseph (Première Nation Squamish), l'honorable Marc Miller, ministre

des Relations Couronne-Autochtones du Canada, Vance Badaway, secrétaire parlementaire, Services aux Autochtones Canada, des représentants des Premières Nations de partout au Canada et des membres des institutions financières des Premières Nations et du CCT.

Les hôtes de l'assemblée nationale, le chef Warren Tabobondung et l'aînée Joyce Tabobondung, ont accueilli les délégués au nom de la Wasauksing First Nation et l'aînée Tabobondung a fait une prière d'ouverture et a rappelé aux participants que notre spiritualité en tant que Premières Nations est ce qui importe au moment de prendre des décisions. Le chef Tabobondung a parlé des progrès innovateurs et positifs réalisés par sa communauté grâce à sa participation aux institutions et à l'utilisation des mécanismes fournis par la LGF. Il a fait remarquer que les Premières Nations d'ailleurs voient aussi des progrès et que, ensemble, les institutions et les Premières Nations participantes s'orientent très fortement vers la réalisation de la réconciliation économique.

Le ministre Miller a parlé des travaux conjoints visant à atténuer les répercussions de la pandémie et de l'importance de renforcer la résilience économique, des efforts visant

à créer l'Institut des infrastructures des Premières Nations (IIPN) et à combler les lacunes en matière d'infrastructures, de la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA) en cherchant d'autres modes de financement, comme la monétisation des transferts au titre des infrastructures fédérales pour construire plus d'infrastructures et des efforts visant à faire progresser et à moderniser le code foncier et à s'éloigner de la *Loi sur les Indiens*. Le secrétaire parlementaire Badaway a parlé de l'importance de la croissance économique comme facteur clé de la prospérité à long terme et de l'autodétermination des Premières Nations. Il a mentionné qu'il est inspiré par le projet de la Feuille de route et souligne le soutien financier fédéral pour la réalisation de l'IIPN ainsi que le fait que 117 Premières Nations ont maintenant conclu une entente de subvention de 10 ans.

LA FNFA ET LES PREMIÈRES NATIONS MONTRENT LA VOIE À SUIVRE

La table ronde de la FNFA, qui s'est penchée sur la façon dont les critères ESG influent sur nos collectivités, était composée du chef Derek Epp (Première Nation Tzeachten), du conseiller Patrick Brennan (Henvey Inlet First Nation) et de Jody Anderson (FNFA). Les membres de la table ronde ont examiné des enjeux clés liés à la réconciliation économique. Ils ont parlé de l'importance de passer de la gestion de la pauvreté à la gestion de la richesse. On a fait remarquer qu'au fur et à mesure que les collectivités évoluent, le paysage de l'investissement évolue aussi. En ce qui concerne les placements ESG, il est entendu que la richesse devrait être redistribuée, et nous sommes riches lorsque nos terres et nos eaux sont saines. Le conseiller Brennan a parlé de l'expérience de Henvey Inlet dans l'aménagement d'un important parc éolien, avec l'appui des institutions, en particulier la FNFA, qui a aidé à obtenir des prêts à un taux raisonnable pour l'aménagement. En ce qui concerne la Première Nation Tzeachten, la « petite bande qui pourrait », le chef Epp a parlé de la différence qu'ont représenté l'obtention de la certification financière et l'accès à des taux d'intérêt plus favorables par l'entremise de la FNFA. Le fait que la FNFA appartient aux Premières Nations, qu'elle est exploitée par elles et qu'elle respecte les cultures, les besoins et les échéanciers des Premières Nations était très important pour ces deux Premières Nations, qui ont souligné que le soutien de la FNFA a contribué à répondre à leurs besoins en matière de renforcement des capacités.

La FNFA a introduit le concept d'un modèle d'assurance collective appartenant à des Autochtones, qui est actuellement à l'étude avec BFL Canada, et qui repose sur des valeurs communes de respect, d'intégrité, d'autonomisation et de collaboration. Il s'agit de combler les lacunes du statu quo en matière d'assurance. À l'heure actuelle, les Premières Nations souscrivent de l'assurance individuellement, ce qui signifie que leur pouvoir d'achat est réduit, qu'elles manquent de contrôle et d'influence et que leur représentation est fragmentée. Un modèle d'assurance collective changerait la façon dont les Premières Nations sont assurées, en offrant un meilleur accès aux marchés des capitaux et en tirant parti du pouvoir d'achat collectif. Une étude de faisabilité est en cours pour déterminer la couverture et les lacunes en matière de capacité, et la FNFA aimerait connaître vos commentaires et observations.

Ernie Daniels a décrit la FNFA comme une société indépendante sans but lucratif créée par une loi fédérale qui offre des prêts et des investissements à court et à long terme ainsi que des services consultatifs en matière de capital. Il fait remarquer que 141 Premières Nations ont maintenant terminé le processus d'adhésion et que la FNFA a accordé des prêts totalisant 1,65 G\$ à ce jour et s'attend à dépasser la barre des 2 G\$ plus tard cette année (sans un seul cas de défaut de paiement). Il a expliqué que ces prêts représentent 3,5 G\$ en retombées économiques et ont permis de créer plus de 17 000 emplois. Il a également indiqué que les investisseurs ont conclu, par leur propre analyse, que la FNFA répond aux normes ESG et que, par conséquent, de nouveaux investisseurs ont manifesté leur intérêt. Il a parlé de deux priorités de la FNFA : le modèle d'assurance collective appartenant à des Autochtones et la monétisation pour combler le déficit d'infrastructures. En ce qui concerne le déficit d'infrastructures, il a fait remarquer que l'objectif serait de monétiser les transferts du gouvernement du Canada pour accélérer l'aménagement d'infrastructures et le développement économique. Quelque chose doit changer – le modèle actuel laisse les Premières Nations de plus en plus à la traîne et la FNFA propose un projet pilote sur l'énergie verte pour remplacer la dépendance au diesel. Pour conclure, il a fait remarquer qu'il était encouragé par les commentaires du ministre Miller sur la possibilité d'envisager la monétisation pour combler le déficit d'infrastructures.

AUTRES POINTS SAILLANTS

Des tables rondes ont eu lieu sur les sujets suivants :

- la proposition législative de l'Institut des infrastructures des Premières Nations;
- la proposition législative en vertu la *Loi sur la gestion financière* visant à accroître la capacité et le soutien des services;
- les modifications à l'accord-cadre relatif à la gestion des terres des premières nations et l'amélioration du régime de l'enregistrement foncier;
- la proposition, aux termes de l'accord-cadre relatif à la gestion des terres des premières nations, de transférer directement les ajouts aux réserves aux titres des Premières Nations;
- la proposition de la FNFA de créer une option d'assurance collective pour les Premières Nations;
- l'élimination du déficit d'infrastructures au moyen de la monétisation;
- les modifications proposées à la LGF pour améliorer l'accès aux capitaux;
- les propositions de la CFPN concernant la taxe autochtone sur les ressources et les taxes de vente et d'accise CACT;
- les propositions du CGF pour élargir les statistiques de gestion financière, les services et le soutien de la capacité;
- la proposition du Tulo Centre pour élargir les programmes et construire un nouveau campus de formation;
- le démarrage et la poursuite, par les collectivités des Premières Nations montrent la voie, des travaux dans le cadre du projet Feuille de route du CGF et de la CFPN.



États financiers audités

Déclaration de responsabilité de la direction

Les états financiers de l'Administration financière des Premières Nations (la « AFPN » ou l'« Administration ») pour l'exercice clos le 31 mars 2022 ont été préparés par la direction conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public (les « NCSP »). Il incombe à la direction d'assurer l'intégrité et l'objectivité des présents états financiers. La direction est également responsable de tous les états et tableaux, et doit s'assurer que les informations qu'ils contiennent concordent, s'il y a lieu, avec les informations contenues dans les états financiers.

Il incombe également à la direction de mettre en oeuvre et de maintenir un système de contrôle interne efficace et approprié de manière à fournir l'assurance raisonnable que l'information financière produite est fiable.

Le conseil d'administration est responsable de veiller à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière d'information financière et de contrôle interne et exerce cette responsabilité par le truchement du comité d'audit. Le comité d'audit se réunit avec la direction au moins quatre fois par année et avec les auditeurs externes au moins deux fois par année.

Les auditeurs externes, KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., effectuent un contrôle indépendant selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada, et expriment leur opinion sur les états financiers. Leur contrôle prend en considération le contrôle interne de la direction portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances dans le but d'exprimer une opinion sur les états financiers, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la AFPN. Les auditeurs externes communiquent librement avec le comité d'audit.

Au nom de l'Administration financière des Premières Nations



ERNIE DANIELS

Chef de la direction

Le 1^{er} juin 2022



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

200 - 3200 Richter Street

Kelowna (Colombie-
Britannique) V1W 5K9

Canada

Tél. 250-979-7150

Télec. 250-763-0044

www.kpmg.ca

Rapport des auditeurs indépendants

Aux membres de l'Administration financière des Premières Nations

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Administration financière des Premières Nations (l'« AFPN »), qui comprennent :

- l'état de la situation financière au 31 mars 2022;
- l'état des résultats et de l'excédent accumulé pour l'exercice clos à cette date;
- l'état de l'évolution des actifs financiers nets pour l'exercice clos à cette date;
- l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- l'état des gains et pertes de réévaluation pour l'exercice clos à cette date;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'AFPN au 31 mars 2022, ainsi que des résultats de son exploitation, de l'évolution de ses actifs financiers nets, de ses flux de trésorerie et de ses gains et pertes de réévaluation pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers » de notre rapport des auditeurs.

Nous sommes indépendants de l'AFPN conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'AFPN à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'AFPN ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'AFPN.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.
Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'AFPN;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'AFPN à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport des auditeurs sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport des auditeurs. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'AFPN à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés

Le 1^{er} juin 2022 | Kelowna (Canada)

État de la situation financière

Au 31 mars 2022 et informations comparatives pour 2021
(en milliers)

	2022	2021
Actifs financiers		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	405 117 \$	20 555 \$
Placements dans le fonds de réserve pour la dette [note 2 a)]	86 795	68 535
Placements des fonds d'amortissement (note 3)	110 870	73 179
Prêts aux membres (note 4)	1 540 542	1 234 793
Trésorerie et équivalents de trésorerie soumis à des restrictions (note 5)		
Fonds détenus à payer aux membres	19 834	16 589
Paiements de principal et d'intérêts reçus d'avance	40 046	13 866
Autres	324	324
	2 203 528	1 427 841
Passifs		
Créditeurs et charges à payer	878	380
Intérêts courus à payer	12 728	9 411
Apports reportés (note 13)	-	115
Sommes à payer aux membres [note 2 b)]	86 795	68 535
Fonds détenus à payer aux membres	19 834	16 589
Paiements de principal et d'intérêts reçus d'avance	40 046	13 866
Dette à court terme (note 6)	400 000	31 239
Débtentures (note 7)		
Principal	1 626 000	1 272 000
Primes non amorties	12 006	14 951
Frais d'émission de débtentures convertibles non amortis	(8 354)	(7 158)
	2 189 933	1 419 928
Actifs financiers nets	13 595	7 913
Actifs non financiers		
Fonds de bonification du crédit (note 8)	53 163	45 500
Fonds pour éventualités (note 9)	32 550	-
Immobilisations (note 10)	1 986	1 047
Charges payées d'avance	494	342
	88 193	46 889
Engagements et éventualités (note 11)		
Excédent accumulé	101 788 \$	54 802 \$
Composantes de l'excédent accumulé		
Excédent accumulé (note 12)	101 690 \$	54 722 \$
Gains de réévaluation cumulée	98	80
	101 788 \$	54 802 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil :



CHIEF WARREN TABOBONDUNG
Président du conseil



ERNIE DANIELS
Président et chef de la direction

État des résultats et de l'excédent accumulé

Exercice clos le 31 mars 2022 et informations comparatives pour 2021
(en milliers)

	Budget de 2022 [note 1 g)]	2022	2021
Produits			
Subventions et apports (note 13)			
Accords de financement et de subventions	4 376 \$	4 810 \$	4 054 \$
Apports reportés	-	-	(115)
Intérêts provenant des programmes de prêts	40 892	38 796	28 672
Amortissement de la prime liée à l'émission de débentures	2 888	2 888	2 351
Placements	3 419	2 981	1 276
Frais de gestion	565	811	381
Autres	23	132	23
	52 163	50 418	36 642
Charges [note 1 h)]			
Intérêts sur le financement	35 516	34 397	26 891
Amortissement de l'escompte lié à l'émission de débentures	354	357	353
Amortissement des frais d'émission de débentures	1 201	1 177	924
Frais de financement	1 642	1 220	930
Honoraires de professionnels	695	840	496
Voyages et ateliers	322	211	100
Salaires et avantages du personnel	3 088	3 084	2 302
Opérations et gestion	501	524	475
Produits de placement attribuables aux membres	2 325	2 312	1 535
Amortissements des immobilisations	159	166	104
	45 803	44 288	34 110
Excédent d'exploitation	6 360 \$	6 130 \$	2 532 \$
Apport au fonds de bonification du crédit (note 8)	-	7 663	2 970
Apport au fonds pour éventualités (note 9)	32 500	32 489	-
Gains (pertes) de réévaluation nets	-	686	(3 953)
Excédent	38 860	46 968	1 549
Excédent accumulé à l'ouverture de l'exercice	54 722	54 722	53 173
Excédent accumulé à la clôture de l'exercice	93 582 \$	101 690	54 722 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

État de l'évolution des actifs financiers nets

Exercice clos le 31 mars 2022 et informations comparatives pour 2021
(en milliers)

	Budget de 2022 [note 1 g)]	2022	2021
Excédent	38 860 \$	46 968 \$	1 549 \$
Variations des actifs non financiers			
Apports au fonds de bonification du crédit	-	(7 663)	(2 970)
Apports au fonds pour éventualités	(32 500)	(32 550)	-
Acquisition d'immobilisations	-	(1 105)	(917)
Amortissement d'immobilisations	159	166	104
	(32 341)	(41 152)	(3 783)
Variation nette des charges payées d'avance	-	(152)	(36)
	(32 341)	(41 304)	(3 819)
Gains de réévaluation nets	-	18	1 130
Augmentation (diminution) des actifs financiers nets	6 519	5 682	(1 140)
Actifs financiers nets à l'ouverture de l'exercice	7 913	7 913	9 053
Actifs financiers nets à la clôture de l'exercice	14 432 \$	13 595 \$	7 913 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

État des gains et pertes de réévaluation

Exercice clos le 31 mars 2022 et informations comparatives pour 2021
(en milliers)

	2022	2021
Gains (pertes) de réévaluation cumulées à l'ouverture de l'exercice	80 \$	(1 051) \$
Gains (pertes) de réévaluation réalisé(e)s et reclassé(e)s dans l'état des résultats découlant des :		
Contrats dérivés	686	(3 953)
Gains (pertes) latent(e)s génér(e)s au cours de l'exercice découlant des :		
Contrats dérivés	(686)	5 083
Gains de réévaluation nets	18	1 130
Gains de réévaluation cumulés à la clôture de l'exercice	98 \$	80 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2022 et informations comparatives pour 2021
(en milliers)

	2022	2021
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :		
Activités d'exploitation		
Excédent d'exploitation	6 130 \$	2 532 \$
Amortissement de la prime liée à l'émission de débentures	(2 888)	(2 351)
Amortissement de l'escompte lié à l'émission de débentures	357	353
Amortissement des frais d'émission de débentures	1 177	924
Amortissements des immobilisations	166	104
Gains (pertes) de réévaluation nets	686	(3 953)
Variation nette des actifs et passifs hors trésorerie	3 600	3 000
	9 228	609
Activités de placement		
Acquisition de placements	(56 012)	(51 344)
Augmentation des montants à payer aux membres	18 260	27 682
Augmentation nette de la trésorerie soumise à des restrictions et des équivalents de trésorerie	(29 425)	(5 217)
Augmentation des fonds détenus à payer aux membres	3 245	760
Augmentation des paiements de principal et d'intérêts reçus d'avance	26 180	4 457
	(37 752)	(23 662)
Activités de financement		
Prêts aux membres émis	(345 001)	(553 665)
Remboursement de prêts aux membres	39 271	31 002
Débentures émises, principal	354 000	594 000
Prime liée (escompte lié) à l'émission de débentures	(414)	6 270
Frais d'émission de débentures	(2 372)	(3 756)
Produit de la dette à court terme	400 000	31 294
Remboursement sur la dette à court terme.	(31 294)	(74 968)
	414 191	30 177
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations	(1 105)	(917)
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	384 562	6 207
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	20 555	14 348
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	405 117	20 555 \$
Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie		
Intérêts payés	31 081 \$	23 955 \$
Apport au fonds de bonification du crédit	7 663	2 970
Apport au fonds pour éventualités	32 489	-

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2022 | (Tous les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

L'Administration financière des Premières Nations (l'« AFPN ») a été créée le 1^{er} avril 2006 en vertu du projet de loi C-20 et elle est établie à titre de société sans but lucratif sans capital-actions en vertu de la Loi sur la gestion financière des premières nations (la « Loi ») afin de développer une capacité d'emprunt pour les gouvernements des Premières Nations et de fournir des ententes de fonds communs de placement pour ses membres investisseurs. L'AFPN, par l'intermédiaire d'une entente avec la Municipal Finance Authority (l'autorité financière municipale) de la Colombie-Britannique (la « MFA »), agit à titre de véhicule d'investissement inaccessible auprès de la MFA en vue de la prestation de services de placement aux porteurs de parts de l'AFPN. L'AFPN est exonérée de l'impôt sur le revenu en vertu des alinéas 149(1) c) et 149(1) d.5) de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada).

1. Principales méthodes comptables

Les états financiers de l'AFPN ont été dressés par la direction conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public en appliquant les principales méthodes comptables suivantes.

a) Mode de présentation

Les présents états financiers reflètent les actifs, les passifs, les produits et les charges des fonds d'exploitation, de bonification du crédit, pour éventualités, d'amortissement et de réserve pour la dette de l'AFPN. Toutes les transactions et les soldes entre les fonds ont été éliminés à la consolidation. Le texte qui suit présente une description des fonds de l'AFPN.

Fonds d'exploitation

Le fonds d'exploitation de l'AFPN comprend les produits et les charges pour tous les aspects de l'exploitation, y compris l'administration et les finances.

Fonds de bonification du crédit

En vertu de la Loi, l'AFPN est tenue d'établir un Fonds de bonification du crédit pour l'amélioration de sa note de crédit.

Fonds pour éventualités

Créé dans le cadre d'une entente avec Relations Couronne-Autochtones et Affaire du Nord Canada (« RCAANC »), le fonds pour éventualités offre un soutien aux membres emprunteurs de l'AFPN qui éprouvent des difficultés en raison de la pandémie de COVID-19 ou d'autres événements économiques défavorables généralisés.

Fonds d'amortissement

En vertu de la Loi, l'AFPN est tenue d'établir des fonds d'amortissement pour s'acquitter de ses obligations de remboursement aux détenteurs de chaque débenture émise par l'AFPN. Les paiements au fonds d'amortissement sont requis comme condition aux accords de prêt avec les membres et sont investis par l'AFPN, et sont effectués en fonction de la fréquence à laquelle l'AFPN reçoit les produits en soutien des prêts. Les fonds d'amortissement ne sont pas exigés pour les prêts de financement provisoire accordés aux membres.

Fonds de réserve pour la dette

En vertu de la Loi, l'AFPN est tenue d'établir des fonds de réserve pour la dette. L'AFPN retient 5 % du montant de la demande de prêt en vertu de la loi sur l'emprunt des membres. Si, en tout temps, l'AFPN ne dispose pas de fonds suffisants pour payer le principal, les intérêts ou les paiements dans les fonds d'amortissement en raison du défaut de paiement d'un payeur sur les flux de revenus perçus ou d'un membre emprunteur utilisant ses propres revenus d'entreprise, l'AFPN peut avoir recours aux fonds de réserve pour s'acquitter de ces obligations. Après l'extinction du prêt d'un membre, les sommes versées par le membre au fonds de réserve et le bénéfice net sur le placement des fonds sont remboursés au membre. Les modalités du fonds de réserve ne prévoient ni excédent accumulé ni déficit accumulé.

L'AFPN a recours à la méthode de la comptabilité d'exercice pour comptabiliser les produits et les charges. Les produits sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ils sont gagnés et mesurables [note 1 b)]. Les charges sont comptabilisées au fur et à mesure qu'elles sont engagées et mesurables à la suite de la réception de biens ou de services ou de la création d'une obligation légale de payer.

b) Comptabilisation des produits

Les transferts gouvernementaux sont comptabilisés à titre de produits dans la période au cours de laquelle les événements donnant lieu aux transferts ont lieu, à condition que les transferts aient été autorisés, que tous les critères d'admissibilité aient été satisfaits et que des estimations raisonnables des montants peuvent être effectuées. Les transferts contenant des clauses donnant lieu à une obligation sont comptabilisés à titre de produits pendant la période au cours de laquelle les clauses donnant lieu à l'obligation ont été respectées. Les transferts gouvernementaux que reçoit l'AFPN à titre d'agent au nom de ses membres sont comptabilisés au montant net.

Les intérêts provenant de programmes de prêts auprès des membres sont comptabilisés à titre de produits conformément aux accords de prêt de l'AFPN avec ses membres. Les placements, les frais de gestion et les autres produits sont comptabilisés à titre de produits de la période au cours de laquelle ils ont été gagnés.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2022 | (Tous les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

1. Principales méthodes comptables (suite)

c) Trésorerie et équivalents de trésorerie
La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie et les placements dans des fonds du marché monétaire hautement liquides dont l'échéance est de moins de 90 jours et qui sont facilement convertibles en trésorerie.

d) Instruments financiers
Les instruments financiers sont initialement classés lors de leur comptabilisation initiale en tant qu'instrument à la juste valeur ou au coût amorti. La catégorie de la juste valeur comprend les placements dans les instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, les instruments dérivés autonomes qui ne sont pas désignés comme éléments constitutifs d'une relation de couverture admissible et tout autre élément que l'AFPN a choisi de comptabiliser à la juste valeur. Tous les autres instruments financiers, y compris la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les obligations d'État et de sociétés, la dette à court terme et les débentures sont comptabilisés au coût amorti. Les obligations de sociétés détenues par l'AFPN sont des placements de banque à charte conformes aux exigences de placement de la Loi. Les coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission d'un instrument financier sont ajoutés au coût amorti ou passés en charges s'ils sont liés à des instruments comptabilisés à la juste valeur. La méthode du taux d'intérêt effectif est utilisée pour évaluer les intérêts des instruments financiers comptabilisés au coût amorti.

Tous les actifs financiers font l'objet d'un test de dépréciation une fois l'an. S'il est établi qu'ils ont subi une moins-value durable, le montant de la perte est calculé comme l'excédent de la valeur recouvrable nette de l'actif sur sa valeur comptable et est présenté dans l'état des résultats. Tout gain ou perte non réalisé sur les actifs ou passifs financiers évalués à la juste valeur est comptabilisé dans l'état des gains et pertes de réévaluation. Lorsque l'actif est vendu, les gains et pertes non réalisés précédemment comptabilisés dans l'état des gains et pertes de réévaluation sont renversés et le gain ou la perte réalisé est comptabilisé dans l'état des résultats.

e) Immobilisations
Les immobilisations sont comptabilisées au coût, déduction faite du cumul des amortissements. Les apports reçus sous forme d'immobilisations sont comptabilisés à la juste valeur à la date de l'apport et sont également comptabilisés comme des produits. Lorsque la direction détermine qu'un actif ne contribue plus aux activités de l'AFPN, la valeur comptable nette de l'actif est ramenée à sa valeur nette de réalisation. Les immobilisations sont amorties sur leur durée de vie estimative selon les méthodes d'amortissement et les taux annuels suivants, dès que l'actif est prêt à l'emploi :

Actif	Méthode	Taux
Mobilier et matériel de bureau	Solde dégressif	20 %
Matériel informatique	Solde dégressif	30 % à 45 %
Améliorations locatives	Linéaire	5-10 ans

f) Utilisation d'estimations
L'établissement d'états financiers exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur la valeur comptable des actifs et des passifs et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur la valeur comptable des produits et des charges pour la période. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Parmi les domaines nécessitant des estimations de la direction, on peut citer le montant net recouvrable et toute dépréciation d'actifs financiers, la juste valeur des passifs financiers au moment de l'émission, la juste valeur des instruments dérivés et le taux d'intérêt effectif des actifs et passifs financiers évalués au coût amorti. Les montants réels pourraient différer de ces estimations.

g) Données sur le budget
Les données sur le budget présentées dans les présents états financiers proviennent du budget approuvé par le conseil d'administration le 20 mai 2021. Le budget est reflété dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé ainsi que dans l'état de l'évolution des actifs financiers nets.

h) Informations sectorielles
Un secteur est défini comme étant une activité distincte ou un groupe d'activités distinct d'un gouvernement, à l'égard de laquelle ou duquel il est approprié de présenter l'information financière séparément pour satisfaire aux objectifs de la norme. L'AFPN a déterminé qu'elle n'avait qu'un seul secteur d'exploitation pour les exercices présentés. Par conséquent, les informations sectorielles n'ont pas été présentées dans les présents états financiers.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2022 | (Tous les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

2. Fonds de réserve pour la dette

a) Placements
Les placements dans les fonds de réserve pour la dette sont détenus par l'AFPN en garantie des paiements de débentures aux détenteurs d'obligations et aux fournisseurs de financement provisoire. Si, à tout moment, l'AFPN ne dispose pas de fonds suffisants pour effectuer les paiements ou les contributions au fonds d'amortissement exigibles sur ses obligations, les paiements ou les contributions aux fonds d'amortissement seront effectués à partir des fonds de réserve pour la dette.

Au 31 mars 2022, les actifs des fonds de réserve pour la dette se composaient des éléments suivants :

	2022	2021
Trésorerie et équivalents de trésorerie	72 004 \$	66 593 \$
Obligations d'État et de sociétés	14 791	1 942
	86 795 \$	68 535 \$

Les obligations d'État et de sociétés comprennent des obligations ayant des échéances allant jusqu'à décembre 2031 et des taux du coupon de 2,25 % d'un principal global de 15,0 millions de dollars (1,9 million de dollars en 2021). La valeur marchande au 31 mars 2022 s'élevait à environ 14,0 millions de dollars.

b) Sommes à payer aux membres
Les sommes à payer aux membres dans le fonds de réserve seront remboursées aux membres lorsque ceux-ci auront rempli toutes les obligations liées à l'accord de prêt applicable. Le solde à payer aux membres au 31 mars 2021 est exigible à l'extinction du prêt sous-jacent, conformément à la durée des accords de financement.

3. Fonds d'amortissement

Les actifs des fonds d'amortissement sont détenus pour satisfaire aux obligations de remboursement des débentures. Les fonds détenus dans les fonds d'amortissement ne peuvent être investis que dans des titres, des placements ou des dépôts précisés par la Loi.

Au 31 mars 2022, les actifs des fonds d'amortissement se composaient des éléments suivants :

	2022	2021
Trésorerie et équivalents de trésorerie	69 448 \$	61 868 \$
Obligations d'État et de sociétés	41 422	11 311
	110 870 \$	73 179 \$

Les obligations d'État et de sociétés comprennent des obligations ayant des échéances allant d'avril 2024 à décembre 2032 et des taux du coupon allant de 1,25 % à 6,65 % d'un principal global de 36,9 millions de dollars (10,9 millions de dollars en 2021). La valeur marchande au 31 mars 2022 s'élevait à environ 39,0 millions de dollars.

Le portefeuille de placements des fonds d'amortissement comprend les obligations émises par l'AFPN. Au 31 mars 2022, la valeur comptable de ces placements s'élevait à 5,6 millions de dollars (5,7 millions de dollars en 2021) et les produits de placement connexes pour l'exercice s'élevaient à 0,2 million de dollars (0,2 million de dollars en 2021).

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2022 | (Tous les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

4. Prêts aux membres

	2022	2021
Prêts liés au financement par débetures	1 516 892 \$	1 203 728 \$
Prêts liés au financement provisoire	23 552	30 985
	1 540 444	1 234 713
Gains latents (pertes latentes) sur les contrats dérivés	98	80
	1 540 542 \$	1 234 793 \$

L'échéance globale des prêts aux membres au 31 mars 2022 se présente comme suit :

2023	68 307 \$
2024	44 872
2025	44 872
2026	44 872
2027	44 872
Par la suite	1 292 649
	1 540 444 \$

- a) Prêts liés au financement par débetures
Les prêts liés au financement par débetures aux membres consistent en des prêts accordés à 80 membres emprunteurs (74 membres emprunteurs en 2021). Les prêts, documentés au moyen d'un billet à ordre, sont remboursables en versements annuels de principal jusqu'à l'échéance, et les intérêts sont payables semestriellement à des taux allant de 1,90 % à 3,79 %.
- b) Prêts liés au financement provisoire
Les prêts liés au financement provisoire au 31 mars 2022 consistent en des prêts accordés à 9 membres emprunteurs (8 membres emprunteurs en 2021), portant intérêt à un taux variable allant de 1,75 % à 2,40 %, payables mensuellement. Des prêts à 7 membres emprunteurs sont exigibles à la demande ou à la date à laquelle l'AFPNI émet des débetures pour remplacer le financement provisoire fourni à la Première Nation, selon la première de ces éventualités. Les prêts liés au financement provisoire ont été émis par l'AFPNI en prévision d'une émission de débetures. Des prêts à deux membres emprunteurs sont des accords de financement à long terme exigibles en juin 2028. Les prêts restants liés au financement provisoire seront remplacés par des accords de financement à long terme au moment de l'émission de ces titres et, selon la plus rapprochée de ces éventualités, soit cinq ans après la date d'émission du financement provisoire ou à la réalisation par les membres de l'objectif, tels que défini dans leurs accords de prêt pour le financement.
- c) Compte de recettes en fiducie garanti
L'AFPNI détermine, après avoir examiné les documents contractuels et les autres documents justificatifs des flux de produits, quels sont les flux de produits des membres qui doivent être perçus. Ces produits sont perçus directement auprès du payeur et sont précisés dans la loi sur l'emprunt des membres. Pour chaque flux de produits, un ratio minimum de couverture du service de la dette établi par le conseil d'administration de l'AFPNI doit être maintenu. Ces produits perçus couvrent à la fois les paiements d'intérêts et de principal et sont déposés par le payeur dans un compte de recettes en fiducie garanti régi par un accord de gestion de compte de recettes en fiducie garanti conclu entre les membres et l'AFPNI. Selon les instructions de l'AFPNI, les montants suivants sont retirés du compte de recettes en fiducie garanti :
- Les paiements prévus de principal et d'intérêts à l'AFPNI conformément aux conditions et à l'échéancier indiqués dans les billets à ordre et les accords de prêt respectifs;
 - l'excédent du compte de recettes en fiducie garanti peut être versé aux membres selon les modalités de leurs billets à ordre ou de leurs accords de prêt respectifs.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2022 | (Tous les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

4. Prêts aux membres (suite)

- d) Dépréciation des prêts
L'AFPNI procède à des évaluations périodiques de ses prêts aux membres afin de déterminer si les prêts sont dépréciés. Aucune provision pour pertes de valeur n'a été comptabilisée au 31 mars 2022 (néant en 2021). Une réduction de la valeur comptable d'un prêt peut être recouvrée par un transfert à partir du fonds de réserve applicable et, en dernier ressort, par une intervention auprès du Conseil de gestion financière des Premières Nations sur les flux de produits admissibles si l'on estime que les paiements au titre des accords de prêt ne peuvent être recouverts dans un délai raisonnable.

5. Trésorerie et équivalents de trésorerie soumis à des restrictions

	2022	2021
Fonds détenus à payer à un membre	19 834 \$	16 589 \$
Paiements de principal et d'intérêts reçus d'avance	40 046	13 866
Capital des membres [note 12 b)]	324	324
	60 204 \$	30 779 \$

6. Financement provisoire

	2022	2021
Papier commercial émis	400 000 \$	-
Facilité de crédit renouvelable	-	31 294
Frais de facilités de crédit reportés	-	(55)
	400 000 \$	31 239 \$

En septembre 2021, l'AFPNI a lancé son programme de papier commercial afin de fournir des prêts de financement provisoire à ses membres. L'AFPNI peut émettre du papier commercial d'un montant total maximal de 400 millions de dollars, qui est entièrement garanti par une facilité de crédit renouvelable. Le papier commercial en circulation au 31 mars 2022 présentait un taux d'intérêt moyen de 0,63 %. La valeur actualisée du papier commercial à l'émission n'était pas sensiblement différente de son capital.

Les modalités de la facilité de crédit renouvelable ont été modifiées au cours de l'exercice afin d'inclure les prêts de refinancement aux membres initialement financés dans le cadre du programme de papier commercial établi par l'AFPNI, de façon à servir de filet de sécurité au programme de papier commercial. La facilité de crédit renouvelable continue d'être offerte à l'AFPNI au moyen de l'émission de billets d'acceptation des banquiers ou de prêts portant intérêt calculés en fonction de la prime du prêteur. Le montant total de 400 millions de dollars en circulation entre la facilité de crédit renouvelable et le programme du papier commercial ne peut être dépassé. Les sommes prélevées sur la facilité de crédit renouvelable sont exigibles à la plus rapprochée des dates suivantes : soit celle stipulée par les modalités des prêts de financement provisoire accordés par l'AFPNI aux membres [note 4 b)] ou le 9 octobre 2022.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2022 | (Tous les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

7. Débentures

Les débentures correspondent aux obligations garanties et non subordonnées émises par l'AFP. Les obligations génèrent des intérêts qui sont versés semestriellement selon un taux de 3,40 %, de 3,05 %, de 1,71 % et de 2,85 % et le paiement du principal des obligations se fait à l'échéance, soit le 26 juin 2024, le 1^{er} juin 2028, le 16 juin 2030 et le 1^{er} juin 2032 respectivement. Les escomptes ou les primes liés à l'émission de débentures et les frais d'émission de débentures, y compris les frais liés aux contrats à terme sur obligations, sont amortis sur la durée des débentures selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ainsi, le taux d'intérêt effectif applicable au financement au moyen de débentures est de 3,13 %, de 2,94 %, de 1,66 % et de 2,94 % respectivement.

Au 31 mars 2022, les échéances du financement au moyen de débentures se présentent comme suit :

2024	251 000 \$
2028	427 000
2030	594 000
2032	354 000
	1 626 000 \$

8. Fonds de bonification du crédit

Le fonds de bonification du crédit a été établi en vertu de la Loi et financé au moyen de plusieurs dépôts des RCAANC. L'argent de ce fonds ne peut être investi que dans des titres, des placements ou des dépôts prévus par la Loi. Les produits de placement générés par le fonds de bonification du crédit peuvent servir à compenser provisoirement toute insuffisance du fonds de réserve, à acquitter les charges d'exploitation de l'AFP et à toute autre fin prévue par la réglementation. Le capital du fonds de bonification du crédit peut servir à compenser provisoirement toute insuffisance du fonds de réserve et à toute autre fin prévue par la réglementation. Au cours de l'exercice, aucun transfert dans le fonds de réserve n'a été effectué.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2022, l'AFP a comptabilisé des apports pour le fonds de bonification du crédit de 7,66 millions de dollars (2,97 millions de dollars en 2021).

Au 31 mars 2022, le fonds de bonification du crédit se composait des éléments suivants.

	2022	2021
Trésorerie et équivalents de trésorerie	14 553 \$	29 992 \$
Obligations d'État et de sociétés	31 017	12 602
Apports à recevoir	7 663	2 970
Somme à verser au fonds d'exploitation	(72)	(64)
	53 163 \$	45 500 \$

Les obligations d'État et de sociétés comprennent des obligations qui viennent à échéance entre juin 2030 et décembre 2032 assorties de taux du coupon de 1,25 % à 4,25 %, d'un principal global de 29,0 millions de dollars (12,0 millions de dollars en 2021). La valeur marchande au 31 mars 2022 s'élevait à environ 28,9 millions de dollars.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2022 | (Tous les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

9. Fonds pour éventualités

Le fonds pour éventualités a été créé et financé au cours de l'exercice 2022 à l'aide d'apports de 32,49 millions de dollars du RCAANC. Le fonds pour éventualités a pour but d'offrir un soutien financier remboursable aux membres emprunteurs de l'AFP qui éprouvent des difficultés en raison de la pandémie de COVID-19 et d'autres chocs économiques généralisés ultérieurs. Le fonds pour éventualités doit être déposé auprès d'une institution financière canadienne qui est membre de la Société d'assurances-dépôts du Canada. Les revenus de placement provenant du Fonds pour éventualités peuvent être utilisés pour les coûts opérationnels de l'AFP. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2022, aucun prêt provenant du fonds pour éventualités n'a été consenti aux membres emprunteurs.

Les activités du fonds pour l'exercice clos le 31 mars 2022 sont les suivantes :

Apports	32 489 \$
Revenu de placement	61
Prêts aux membres emprunteurs	-
Solde à la clôture de l'exercice	32 550 \$

10. Immobilisations

31 mars 2022	Mobilier et matériel de bureau	Matériel informatique	Améliorations locatives	Logiciels	Total
Coût					
Solde à l'ouverture de l'exercice	170 \$	104 \$	700 \$	262 \$	1 236 \$
Entrées	42	89	333	641	1 105
Sorties	(4)	(26)	-	-	(30)
Solde à la clôture de l'exercice	208	167	1 033	903	2 311
Cumul des amortissements					
Solde à l'ouverture de l'exercice	34	65	90	-	189
Amortissements	30	38	93	-	161
Sorties	(1)	(24)	-	-	(25)
Solde à la clôture de l'exercice	63	79	183	-	325
Valeur comptable nette à la clôture de l'exercice	145 \$	88 \$	850 \$	903 \$	1 986 \$

31 mars 2021	Mobilier et matériel de bureau	Matériel informatique	Améliorations locatives	Logiciels	Total
Coût					
Solde à l'ouverture de l'exercice	59 \$	91 \$	78 \$	111 \$	339 \$
Entrées	117	26	623	151	917
Sorties	(6)	(13)	(1)	-	(20)
Solde à la clôture de l'exercice	170	104	700	262	1 236
Cumul des amortissements					
Solde à l'ouverture de l'exercice	19	59	27	-	105
Amortissements	19	16	63	-	98
Sorties	(4)	(10)	-	-	(14)
Solde à la clôture de l'exercice	34	65	90	-	189
Valeur comptable nette à la clôture de l'exercice	136 \$	39 \$	610 \$	262 \$	1 047 \$

Les logiciels comprennent les coûts associés au logiciel qui sont en phase de développement. Étant donné qu'il n'était pas prêt à être utilisé au 31 mars 2022, aucun amortissement n'a été comptabilisé au 31 mars 2022.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2022 | (Tous les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

11. Engagements et passifs éventuels

a) Engagements

L'AFPN a conclu un contrat de location pour les bureaux, lequel échoira en février 2023, et divers contrats de location de matériel de bureau qui viennent à échéance en octobre 2025. Les soldes estimés à l'échéance des engagements découlant de contrats de location simple se présentent comme suit.

2023	285 \$
2024	262
2025	5
2026	3
	556 \$

b) Instruments financiers dérivés

Au 31 mars 2022, les instruments financiers dérivés en vigueur de l'AFPN étaient les suivants :

- contrat de swap de taux d'intérêt d'une valeur nominale de 6,6 millions de dollars (6,6 millions de dollars en 2021) dont l'échéance a été prorogée jusqu'au 1^{er} juin 2035;
- contrat de swap de taux d'intérêt d'une valeur nominale de 2,3 millions de dollars dont l'échéance a été prorogée jusqu'au 18 juin 2040.

Les contrats ont été conclus afin qu'ils servent d'instruments pour contrôler le risque de taux d'intérêt. Ils ont été conclus à la demande d'un membre emprunteur afin d'obtenir un taux d'emprunt fixe qui serait applicable à une période prédéterminée commençant à une date future établie. L'AFPN réglera en trésorerie auprès de l'institution financière le contrat dérivé à la date future établie; la réception de trésorerie ou le paiement de trésorerie qui seront réalisés à cette date étant tributaires des fluctuations des taux d'intérêt. Le montant de la trésorerie reçue ou payée au moment du dénouement d'un contrat est calculé au moyen d'une formule de valeur actualisée selon le rendement de référence au moment du règlement.

En vertu des NCSP, ces règlements en trésorerie sont comptabilisés soit à titre de gain, soit à titre de perte pour l'exercice au cours duquel le contrat est dénoué. L'AFPN est neutre en matière de trésorerie, sauf en ce qui concerne les frais contractuels, puisqu'elle récupère ou alloue ces montants réglés en trésorerie à ses membres sur la durée du contrat.

L'AFPN classe ses évaluations de la juste valeur des contrats dérivés et des placements en fonction d'une hiérarchie des justes valeurs qui classe selon trois niveaux le degré d'observabilité des données servant à évaluer la juste valeur et leur importance pour l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité. Les trois niveaux, lesquels reposent sur la fiabilité des données, sont décrits ci-après.

Les données d'entrée de niveau 1 s'entendent des cours (non ajustés) sur des marchés actifs qui sont accessibles à la date d'évaluation pour des actifs ou des passifs identiques.

Les données d'entrée de niveau 2 sont des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement.

Les données d'entrée de niveau 3 sont des données non observables concernant l'actif ou le passif.

Les contrats dérivés et les placements sont considérés comme un instrument financier de niveau 2.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2022, un contrat à terme sur obligations a été réglé, ce qui a donné lieu à un paiement en trésorerie de 0,69 million de dollars. Un paiement en trésorerie net, a été comptabilisé à titre de gain de réévaluation et a été inscrit à l'état des résultats.

Au 31 mars 2022, un gain latent sur les contrats dérivés en cours de 0,10 million de dollars (0,08 million de dollars en 2021) a été inscrit à l'état des gains et pertes de réévaluation et en tant que montant compensatoire pour les prêts aux membres.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2022 | (Tous les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

12. Excédent accumulé

a) Le tableau qui suit présente l'excédent accumulé, lequel est composé des excédents et des réserves de chaque fonds.

	2022	2021
Fonds de bonification du crédit	53 163 \$	45 500 \$
Fonds pour éventualités	32 550	-
Fonds d'exploitation :		
Investi en immobilisations	1 986	1 047
Non affecté	13 991	8 175
	15 977	9 222
	101 690 \$	54 722 \$

b) Capital des membres

Le 1^{er} avril 2006, les actifs et les passifs de l'AFPN Inc., l'organisme précédent qui était contrôlé par le même conseil d'administration que celui qui contrôle l'AFPN, ont été transférés à l'AFPN. Selon la décision du conseil d'administration de l'AFPN enchâssée dans un règlement administratif, l'apport total de l'AFPN, qui, au 1^{er} avril 2006, s'élevait à 324 035 \$ et se composait des immobilisations corporelles et des bénéfices non distribués de l'AFPN Inc., doit d'abord, à la dissolution de l'AFPN, être attribué aux organismes publics qui détiennent une participation dans le capital des membres. Le capital des membres a été comptabilisé en tant que trésorerie et équivalents de trésorerie soumis à des restrictions.

c) La variation de l'excédent accumulé est calculée comme suit.

	Fonds d'exploitation				Total
	Fonds de bonification du crédit	Fonds pour éventualités	Investi en immobilisations	Non affecté	
Solde au 31 mars 2020	42 530 \$	- \$	234 \$	10 410 \$	53 173 \$
Excédent (déficit) d'exploitation annuel	495	-	(104)	2 141	2 532
Apports	2 970	-	-	-	2 970
Pertes de réévaluation nettes réalisées	-	-	-	(3 953)	(3 953)
Acquisitions d'immobilisations	-	-	917	(917)	-
Transferts	(495)	-	-	495	-
Solde au 31 mars 2021	45 500 \$	- \$	1 047 \$	8 175 \$	54 722 \$
Excédent (déficit) d'exploitation annuel	638	61	(166)	5 597	6 130
Apports	7 663	32 489	-	-	40 152
Pertes de réévaluation nettes réalisées	-	-	-	686	686
Acquisitions d'immobilisations	-	-	1 105	(1 105)	-
Transferts	(638)	-	-	638	-
Solde au 31 mars 2022	53 163 \$	32 550 \$	1 986 \$	13 991 \$	101 690 \$

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2022 | (Tous les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

13. Subventions et apports

Au cours de l'exercice, l'AFPN a conclu les ententes de financement suivantes avec les RCAANC.

	2022	2021
Entente globale de financement	4 310 \$	3 554 \$
Accord de subvention	500	500
Apports reportés	-	(115)
	4 810 \$	3 939 \$

Une entente globale de financement a été conclue avec les RCAANC pour la réalisation de programmes et d'activités et la prestation de services prévus par l'entente. Cette entente est revue chaque année en fonction des besoins et des résultats financiers de l'AFPN.

Selon les modalités de l'accord de subvention, dont l'objectif est de couvrir les frais associés aux activités principales de l'AFPN, cette dernière reçoit chaque année une somme maximale de 500 000 \$. L'accord échoit le 31 mars 2022. L'accord de subvention a été porté à 1 000 000 \$ et il a été renouvelé pour l'exercice qui sera clos le 31 mars 2023.

14. Instruments financiers

a) Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que l'AFPN ne puisse s'acquitter de ses obligations financières lorsqu'elles deviennent exigibles. Pour l'exercice clos le 31 mars 2022, les prêts de financement provisoire accordés aux membres ont été financés au moyen d'une dette à court terme. L'AFPN dispose de fonds d'amortissement (note 3) qui l'aident à gérer son risque de liquidité en ce qui a trait au financement de ses débetures. L'AFPN suit les échéances de ses passifs financiers et évalue si sa trésorerie sera suffisante pour régler ces obligations financières au moment où elles seront exigibles. L'AFPN est assujettie à des clauses restrictives de nature non financière et à des restrictions par l'entremise d'une dette à court terme (note 6) et son fonds de bonification du crédit (note 8).

Le tableau qui suit présente les échéances contractuelles restantes des passifs financiers de l'AFPN.

	2022			
	Payables à vue	Un an au plus	Plus d'un an	Total
<i>Passifs financiers non dérivés</i>				
Créditeurs et charges à payer	- \$	878 \$	- \$	878 \$
Intérêts courus à payer	-	12 728	-	12 728
Apports reportés	-	-	-	-
Paiements de principal et d'intérêts reçus d'avance	-	40 046	-	40 046
Fonds détenus à payer aux membres	19 834	-	-	19 834
Somme à verser aux membres	86 795	-	-	86 795
Dette à court terme	400 000	-	-	400 000
Débetures	-	-	1 626 000	1 626 000
<i>Passifs (actifs) financiers dérivés</i>				
Contrats dérivés	-	-	(98)	(98)
	506 696 \$	53 652 \$	1 625 902 \$	2 186 250 \$

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2022 | (Tous les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

14. Instruments financiers (suite)

a) Risque de liquidité (suite)

	2021			
	Payables à vue	Un an au plus	Plus d'un an	Total
<i>Passifs financiers non dérivés</i>				
Créditeurs et charges à payer	- \$	380 \$	- \$	380 \$
Intérêts courus à payer	-	9 411	-	9 411
Apports reportés	-	115	-	115
Paiements de principal et d'intérêts reçus d'avance	-	13 866	-	13 866
Fonds détenus à payer aux membres	16 589	-	-	16 589
Somme à verser aux membres	68 535	-	-	68 535
Dette à court terme	31 239	-	-	31 239
Débetures	-	-	1 272 000	1 272 000
<i>Passifs financiers dérivés (actifs)</i>				
Contrats dérivés	-	-	(80)	(80)
	116 363 \$	23 772 \$	1 271 920 \$	1 412 055 \$

b) Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque qu'une contrepartie ne respecte pas ses obligations contractuelles, ce qui pourrait conduire à une perte financière. La trésorerie et les équivalents de trésorerie de l'AFPN ainsi que les actifs et les placements du fonds de bonification du crédit et du fonds pour éventualités sont déposés dans des banques à charte fédérale qui sont assurées par l'entremise de la Société d'assurance-dépôts du Canada.

Les politiques d'investissement de l'AFPN appliquées au fonds de bonification du crédit, au fonds de réserve et aux fonds d'amortissement sont définies par la Loi, laquelle détermine les placements admissibles. La direction et le conseil d'administration veillent au respect des politiques d'investissement de l'AFPN qui sont applicables à d'autres types de trésorerie et de placements, conformément à son mandat.

Le risque de crédit sur les prêts aux membres est réduit en s'assurant que tous les membres doivent d'abord se conformer aux critères financiers imposés qui définissent les limites d'emprunt et permettent d'évaluer la capacité de rembourser des dettes nouvelles et existantes. L'AFPN effectue des évaluations périodiques de ses prêts aux membres, y compris des examens mensuels en comparant les attentes en matière de produits perçus aux produits réellement perçus, afin de déterminer si les prêts sont dépréciés. En vertu de ses conventions de prêt, l'AFPN a des exigences selon lesquelles les membres doivent s'engager à verser d'autres produits si un flux de produits qu'il s'était déjà engagé à verser à l'AFPN pour rembourser la dette s'est déprécié.

c) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt se rapporte à l'incidence des fluctuations des cours de change sur les entrées de trésorerie futures de l'AFPN provenant de ses placements et de ses prêts accordés aux membres ainsi que sur les sorties de trésorerie futures découlant de son financement provisoire. La trésorerie et les équivalents de trésorerie de l'AFPN, les actifs et les placements du fonds de bonification du crédit et du fonds pour éventualités sont détenus sous forme de trésorerie, d'instruments à court terme du marché monétaire ou d'obligations de sociétés ou d'État. Les obligations d'État et de sociétés de l'AFPN l'expose à un risque de taux d'intérêt (notes 2, 3 et 8).

L'AFPN est exposée à un risque de taux d'intérêt en ce qui a trait à sa dette à court terme, laquelle porte intérêt à des taux variables. L'AFPN pèse le risque de taux d'intérêt sur la dette à court terme et négocie les taux d'intérêt applicables aux prêts liés au financement provisoire accordés aux membres.

L'AFPN contracte périodiquement des instruments financiers dérivés [note 11 b)] pour gérer certaines expositions au risque de taux d'intérêt.

Analyse de sensibilité de la juste valeur pour les instruments à taux fixe

L'AFPN ne comptabilise aucun actif ou passif financier à taux fixe à la juste valeur par le biais du résultat net et, par conséquent, une fluctuation des taux d'intérêt à la date de clôture n'aurait pas d'effet sur le bénéfice (la perte).

Une variation de 100 points de base des taux d'intérêt aurait entraîné une variation parallèle de 43 000 \$ (16 000 \$ en 2021) de l'excédent d'exploitation annuel à la date de clôture.

Notre équipe



edaniels@fnfa.ca

Ernie Daniels CPA, CGA, CAFM
PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

À titre de président-directeur général, Ernie Daniels gère les affaires commerciales de la FNFA. Il est comptable professionnel agréé et gestionnaire financier autochtone accrédité.

Ernie s'est relocalisé d'Ottawa à Kelowna en 2011 pour se joindre à la FNFA à titre de directeur des finances et fut nommé président-directeur général en juin 2012. Avant de joindre les rangs de la FNFA, il a été président et chef des opérations de l'Association des agents financiers autochtones (AAFA) du Canada pendant sept ans et directeur de l'évaluation et des finances de la Fondation autochtone de guérison (FADG) pendant cinq ans. Ernie a travaillé pour des organismes autochtones à but non lucratif dans divers postes de direction et de gestion. Il a siégé à de nombreux conseils et comités : membre du groupe d'étude sur la recherche de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) chargé d'étudier les rapports financiers des Premières Nations; président de la NWT Legislative Assembly Society; vice-président de la NWT Development Corporation; membre du conseil d'administration du Conseil de gestion financière des Premières Nations (CGF) ainsi que président du comité d'audit et membre du comité des normes, des approbations et de la certification. Il a également été membre du conseil d'administration de l'Organisation canadienne des services exécutifs (SACO).



sberna@fnfa.ca

Steve Berna CPA, CA
DIRECTEUR DES OPÉRATIONS

En tant que directeur des opérations, Steve Berna gère les programmes de prêts (émissions de débetures et programme de financement provisoire) et les investissements de la FNFA ainsi que les relations avec les obligataires, les agences de notation et le syndicat bancaire.

Steve a quitté Victoria, en Colombie-Britannique, en 2008 pour aider à élaborer les politiques de fonctionnement de la FNFA et le Règlement sur le financement garanti par d'autres recettes. Avant de commencer à travailler à la FNFA, Steve était PDG de la Municipal Finance Authority de la Colombie-Britannique. Steve a obtenu son titre de comptable pendant qu'il était au service de KPMG. À plusieurs reprises, Steve, à la demande de la Banque mondiale, a développé et présenté les concepts bénéfiques des modèles d'emprunts communs pour les pays en développement. Il a également donné des cours de finance dans des collèges de la région de Vancouver.

SOUTIEN À LA HAUTE DIRECTION

Leanne Hunter CHRP, CAPA
CONSEILLÈRE PRINCIPALE

DÉVELOPPEMENT DES AFFAIRES

Jody Anderson, CAPA
DIRECTRICE DU DÉVELOPPEMENT DES AFFAIRES
janderson@fnfa.ca | 250.870.7808

Ian Bear
GESTIONNAIRE DU DÉVELOPPEMENT DES AFFAIRES
RÉGION DES PRAIRIES
ibear@fnfa.ca | 306.229.2652

Nadia Robertson
GESTIONNAIRE DU DÉVELOPPEMENT DES AFFAIRES,
EST DU CANADA (bilingue)
nrobertson@fnfa.ca | 250.300.1174

Donna St. Louis
GESTIONNAIRE DU DÉVELOPPEMENT DES AFFAIRES,
OUEST CANADIEN ET T.N.-O.
dstlouis@fnfa.ca | 604.340.1167

SERVICES AUX MEMBRES

Jo-Ann Derrickson
DIRECTRICE DES SERVICES AUX MEMBRES
jderrickson@fnfa.ca

Sybil Campbell
COORDONNATRICE DES SERVICES AUX MEMBRES
scampbell@fnfa.ca

Patricia Debassige CAPA
COORDONNATRICE DES SERVICES AUX MEMBRES (bilingue)
pdebassige@fnfa.ca

Jerrett Lafontaine
COORDONNATEUR DES SERVICES AUX MEMBRES
jlafontaine@fnfa.ca

Brianna Wilson
COORDONNATRICE DES SERVICES AUX MEMBRES
bwilson@fnfa.ca

FINANCE

Rachel McAllister CPA, CA
DIRECTRICE DES FINANCES

James Byra CPA
CONTRÔLEUR FINANCIER

Scott Mazurkewich
ANALYSTE FINANCIER

Shelley Mills
COORDONNATRICE DES FINANCES ET DES COMPTES

Sarah Nieberle CPA
ANALYSTE FINANCIÈRE

ANALYSTES D'AFFAIRES

Don Morin
ANALYSTE D'AFFAIRES PRINCIPAL

TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION

Stephen Blancher
GESTIONNAIRE DES TI

ADMINISTRATION

Kellie MacGregor
ADJOINTE ADMINISTRATIVE

Salina Hazle
ADJOINTE ADMINISTRATIVE SUBALTERNE



21
EMPLOYÉS



523 LIVRES
DE CAFÉ CONSOMMÉES
CHAQUE ANNÉE PAR LE
PERSONNEL DE LA FNFA



+ DE 90
PRÉSENTATIONS

Glossaire

Critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) : Ensemble de normes que les investisseurs soucieux de leur société utilisent pour filtrer les placements potentiels.

Les critères environnementaux tiennent compte du rendement d'une organisation en tant qu'intendante de la nature, par exemple, un projet d'énergie verte.

Les critères sociaux examinent la façon dont une organisation contribue à la société, par exemple, le logement abordable ou l'eau potable.

Les critères de gouvernance examinent comment une organisation contribue à l'amélioration du leadership et des contrôles internes, par exemple.

Fonds d'amortissement (FA) : Fonds requis pour chaque émission de débetures en vertu de la Loi. Les paiements de principal sont détenus dans le FA jusqu'à l'échéance des débetures. Les gains du FA sont portés en réduction du solde du principal des prêts.

Fonds d'urgence (FU) : Accord du gouvernement fédéral visant à reconnaître l'incidence du choc économique généralisé sur les membres emprunteurs, comme les fermetures gouvernementales liées à la pandémie; les membres emprunteurs admissibles peuvent emprunter des FU pour couvrir les paiements de prêts à la FNFA en cas de choc économique généralisé.

Fonds de bonification du crédit (FBC) : Soutien pour le renflouement du FRD dans le cas où il est utilisé lorsque des membres sont en défaut. Le FBC fait l'objet d'une entente avec le gouvernement fédéral.

Fonds de réserve pour la dette (FRD) : Retenue de 5 % sur chaque prêt pour soutenir les paiements des prêts en cas de défaut de la part d'un membre; cette retenue, majorée des gains, est remise au membre après l'extinction du prêt.

Loi sur la gestion financière des premières nations (LGFPN) : Loi fédérale en vertu de laquelle la FNFA a été créée et ses activités sont régies.

Programme de financement par débeture (FD) : Programme de prêts à long terme assorti d'exigences de paiement du principal et des intérêts à taux fixe; lorsque le pool de prêts atteint une taille commercialisable, il passe du financement provisoire au financement par débetures; le taux est fixé pour la durée de la débeture (actuellement prévue pour 10 ans).

Programme de financement provisoire (FP) : Programme de prêts à court terme à taux variable assorti d'exigences de paiement des intérêts seulement; utilisés pour constituer un pool de prêts avant l'émission de débetures ou le financement de projets en construction.

Programme de papier commercial : Émission de billets à ordre à court terme à l'appui du programme de financement provisoire de la FNFA.

Règlement sur le financement garanti par d'autres recettes : Règlement visant à élargir le mandat de la FNFA afin de

permettre des prêts à des membres qui utilisent d'autres recettes (en vertu de la LGFPN, la FNFA ne pouvait utiliser que les recettes fiscales foncières).

Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada (RCAANC) : Instance gouvernementale fédérale vouée au renouvellement de la relation entre le Canada et les Premières Nations, les Inuits et les Métis.

Objectifs de développement durable (ODD) : Adoptés par tous les États membres des Nations Unies en 2015, les ODD sont un appel urgent à l'action de tous les pays - développés et en développement - dans le cadre d'un partenariat mondial. Ils reconnaissent que l'élimination de la pauvreté et d'autres privations doit aller de pair avec des stratégies qui améliorent la santé et l'éducation, réduisent les inégalités et stimulent la croissance économique, tout en luttant contre le changement climatique et en travaillant à la préservation de nos océans et de nos forêts. Les objectifs sont les suivants :

1. Pas de pauvreté : Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde.
2. Faim « zéro » : Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable.
3. Bonne santé et bien-être : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge.
4. Éducation de qualité : Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie.
5. Égalité entre les sexes : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles.
6. Eau propre et assainissement : Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable.
7. Énergie propre et d'un coût abordable : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable.
8. Travail décent et croissance économique : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous.
9. Industrie, innovation et infrastructures : Bâter une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation.
10. Inégalités réduites : Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre.
11. Villes et communautés durables : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables.
12. Consommation et production durables : Établir des modes de consommation et de production durables.

13. Lutte contre les changements climatiques : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions.

14. Vie aquatique : Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable.

15. Vie terrestre : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de

dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité.

16. Paix, justice et institutions efficaces : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous.

17. Partenariats pour la réalisation des objectifs : Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement et le revitaliser.



Siège social
Autorité financière des Premières Nations
202 - 3500 Carrington Road Westbank (C.-B.) V4T 3C1
Téléphone : 250-768-5253 | Sans frais : 866-575-3632
Télécopieur : 250-768-5258
info@fnfa.ca



www.fnfa.ca



Photo en couverture : Première Nation Kahkewistahâw
Crédit : Hilliard D Bobb, membre
Diverses photos dans le rapport : Michael Hintringer Photography